



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 FEVRIER 2023

Extrait du registre des délibérations

Objet : MISE A JOUR 2023 DES ANNEXES 1, 4 ET 5 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, ISSUS DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER AU 1ER JANVIER 2017

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 février 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
20.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves

34.	EPCI	GUERIN	Daniel
35.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
69.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
70.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
71.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
76.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain



2023-01-CS-DB-1

4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
22.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
28.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
29.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	EPCI	SAINT LO	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
56.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
57.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
58.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Olivier LAUNAY-GOURVES	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
5.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
6.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Pierre QUILLET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	9	92

* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques et de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE).

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.5211-10 et L. 5711-17,

VU, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1938 portant création du syndicat,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, portant création de la Communauté Urbaine de Caen la mer, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 septembre 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'arrêté inter-préfectoral (Manche/Calvados) en date du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 9 mars 2017, modifiant les annexes 1 et 2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 8 février 2018, modifiant les annexes 1 à 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 28 février 2019, modifiant les annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, modifiant les annexes 1 à 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 18 février 2021, modifiant l'annexe 1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 3 février 2022, modifiant les annexes 1 et 3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,



2023-01-CS-DB-1

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2022 actant de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2022 actant de l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

VU, les nouveaux transferts de compétences intervenus depuis le 3 février 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE impactées par les différents transferts de compétences intervenus depuis le Comité Syndical du 3 février 2022 et par l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom et de la commune de Colombelles.

CONSIDERANT que les annexes :

- 1 « Liste des membres et des compétences transférées »,
- 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer »,
- 5 « Collège des EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté Urbaine de Caen la mer »,

sont concernées par cette nécessaire mise à jour.

Madame la Présidente propose d'ajuster :

- l'annexe 1 « Liste des membres et des compétences transférées » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soient intégrés les adhésions* et transferts de compétences suivants :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE		ENR
<ul style="list-style-type: none"> • Bellengreville • Houlgate • Lisieux • Maisoncelles-Pelvey • Quilly-le-Vicomte • Pennedepie • Seulline • Tracy-Bocage 	<ul style="list-style-type: none"> • Arganchy • Colombelles* 	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Martin-aux-Chartrains 	<ul style="list-style-type: none"> • Agy • Aubigny • Avenay • Banville • Baron-sur-Odon • Barou-en-Auge • Beaumesnil • Belle Vie en Auge • Bons Tassilly • Cernay • Colombiers-sur-Seulles • Commes • Cordebugle • Epaney • Etréham • Fontenay-le-Marmion • Foulognes • Frénoville • Gonnevill-sur-Honfleur • Hérouvillette • Juaye-Mondaye • La Cambe • Le Bû-sur-Rouvres • Le Marais-la-Chapelle • Lingèvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Maizières • May-sur-Orne • Mondrainville • Perrières • Pierrefite-en-Cinglais • Ranchy • Reux • Rocques • Ryes • Saint-Denis-de-Mailloc • Saint-Hymer • Saint-Jean-de-Livet • Saint-Laurent-de-Condol • Saint-Martin-de-Mailloc • Saint-Martin-de-Mieux • Saint-Pierre-du-Jonquet • Soignolles • Touffréville • Vicques • Vignats • Villy-Bocage • CC Bayeux Intercom* 	<ul style="list-style-type: none"> • Colomby-Anguery • La Hoguette • Souleuvre-en-Bocage

- l'annexe 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soit intégrée l'adhésion de la commune de Colombelles,
- l'annexe 5 « Collège des EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté Urbaine de Caen la Mer » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soit intégrée l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom.

Ces annexes, mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion (annexe E de la note de présentation jointe à leur convocation).

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour 2023 des annexes 1, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE (jointes en annexe) ; les annexes 2, 3 et 6 de ces mêmes statuts ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **4 FEV. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **4 FEV. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14001	Ablon	1	1	0	1	0	0	0	0
14003	Agy	1	1	0	0	1	0	0	0
14006	Amayé-sur-Orne	1	1	0	1	1	0	0	0
14007	Amayé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14009	Amfreville	1	1	0	1	0	0	0	0
14012	Angerville	1	1	0	0	0	0	0	0
14015	Anisy	1	1	0	1	0	0	1	0
14016	Annebault	1	1	0	0	1	0	0	0
14019	Arganchy	1	1	0	0	0	0	0	0
14020	Argences	1	1	0	1	1	0	0	0
14021	Arromanches-les-Bains	1	1	0	0	1	0	0	0
14022	Asnelles	1	0	0	0	0	0	0	0
14023	Asnières-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14024	Auberville	1	1	0	0	1	0	0	0
14025	Aubigny	1	1	0	0	1	0	0	0
14026	Audrieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14591	Aure sur Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14011	Aurseulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14030	Authie	0	1	0	0	0	0	0	0
14033	Auwillars	1	1	0	0	0	0	0	0
14034	Avenay	1	1	0	1	1	0	0	0
14035	Balleroy-sur-Drôme	1	1	1	0	1	0	0	0
14036	Banneville-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14038	Banville	1	1	0	0	1	0	0	0
14039	Barbery	1	1	0	0	0	0	0	0
14040	Barbeville	1	0	0	0	0	0	0	0
14041	Barneville-la-Bertran	1	0	0	0	0	0	0	0
14042	Baron-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14043	Barou-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14044	Basly	1	1	0	1	0	0	0	0
14045	Basseneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14046	Bavent	1	1	0	0	1	0	0	1
14047	Bayeux	1	1	1	1	1	0	0	0
14049	Bazenville	1	0	0	0	0	0	0	0
14231	Beaufour-Druval	1	1	0	0	0	0	0	0
14053	Beaumais	1	1	0	0	0	0	0	0
14054	Beaumesnil	1	1	0	0	1	0	0	0
14055	Beaumont-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14057	Bellengreville	1	1	1	1	1	0	0	0
14527	Belle Vie en Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14059	Benerville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14060	Bénouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14062	Bény-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14063	Bernesq	1	1	0	0	0	0	0	0
14064	Bernières-d'Ailly	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14066	Bernières-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14069	Beuvillers	1	1	0	1	0	0	0	0
14070	Beuvron-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14068	Biéville-Beuville	0	1	0	0	0	0	0	0
14077	Blangy-le-Château	1	1	0	0	1	0	0	0
14078	Blay	1	1	0	0	0	0	0	0
14079	Blonville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14083	Bonnebosq	1	1	1	1	1	0	0	0
14084	Bonnemaison	1	0	0	0	0	0	0	0
14085	Bonneville-la-Louvet	1	1	0	0	1	0	0	0
14086	Bonneville-sur-Touques	1	1	0	1	0	0	0	0
14087	Bonnoeil	1	1	0	0	0	0	0	0
14088	Bons-Tassilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14089	Bougy	1	1	0	1	0	0	0	0
14090	Boulon	1	1	0	0	0	0	0	0
14091	Bourgeauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14093	Branville	1	1	0	0	0	0	0	0
14096	Brémoy	1	1	0	0	0	0	1	0
14097	Bretteville-le-Rabet	1	1	0	0	0	0	0	0
14100	Bretteville-sur-Laize	1	1	0	0	1	0	0	0
14101	Bretteville-sur-Odon	0	1	0	0	0	0	0	0
14106	Bréville-les-Monts	1	1	0	0	0	0	0	0
14107	Bricqueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14110	Brucourt	1	0	0	0	0	0	0	0
14111	Bucéels	1	1	0	0	0	0	0	0
14117	Cabourg	1	0	0	1	1	0	0	0
14119	Cagny	1	1	1	1	1	0	0	0
14120	Cahagnes	1	1	0	0	1	0	0	0
14121	Cahagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14123	Cairon	0	1	0	0	0	0	0	0
14125	Cambes-en-Plaine	0	1	0	0	0	0	0	0
14126	Cambremer	1	1	0	0	1	0	1	0
14127	Campagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14130	Campigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14131	Canapville	1	1	0	1	0	0	0	0
14132	Canchy	1	0	0	0	0	0	0	0
14134	Canteloup	1	1	0	0	0	0	0	0
14135	Carcagny	1	1	0	0	0	0	0	0
14136	Cardonville	1	0	0	0	0	0	0	0
14137	Carpiquet	0	1	0	0	0	0	0	0
14138	Cartigny-l'Épinay	1	1	0	0	0	0	0	0
14140	Castillon	1	1	0	0	0	0	0	0
14141	Castillon-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14143	Caumont-sur-Aure	1	1	0	1	1	0	0	0
14145	Caucicourt	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14146	Cauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14147	Cernay	1	1	0	0	1	0	0	0
14149	Cesny-aux-Vignes	1	1	0	0	0	0	0	0
14150	Cesny-les-Sources	1	1	0	0	0	0	0	0
14159	Chouain	1	1	0	0	0	0	0	0
14160	Cintheaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14161	Clarbec	1	1	0	0	0	0	0	0
14162	Clécy	1	1	0	0	1	0	0	0
14163	Cléville	1	1	0	0	0	0	0	0
14166	Colleville-Montgomery	0	1	0	0	0	0	0	0
14165	Colleville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14167	Colombelles	0	1	0	0	0	0	0	0
14168	Colombières	1	1	0	0	0	0	0	0
14169	Colombiers-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14014	Colomby-Anguery	1	1	0	1	1	0	1	0
14171	Combray	1	1	0	0	0	0	0	0
14172	Commes	1	1	0	0	1	0	0	0
14174	Condé-en-Normandie	1	1	0	1	1	0	0	0
14173	Condé-sur-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14175	Condé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14177	Coquainvilliers	1	1	0	1	1	0	0	0
14179	Cordebugle	1	0	0	0	1	0	0	0
14180	Cordey	1	1	0	0	0	0	0	0
14181	Cormelles-le-Royal	0	1	0	0	0	0	0	0
14182	Cormolain	1	1	0	0	1	0	1	0
14183	Cossesseville	1	0	0	0	0	0	0	0
14184	Cottun	1	1	0	0	0	0	0	0
14190	Courcy	1	1	0	0	1	0	0	0
14191	Courseulles-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14193	Courtonne-la-Meurdrac	1	1	0	0	0	0	1	0
14194	Courtonne-les-Deux-Églises	1	1	0	0	0	0	0	0
14195	Courvaudon	1	0	0	0	0	0	0	0
14196	Crépon	1	1	0	0	0	0	0	0
14197	Cresserons	1	1	0	1	0	0	0	0
14198	Cresseveuille	1	1	0	0	0	0	0	0
14200	Creully-sur-Seulles	1	1	0	1	1	0	0	0
14202	Cricqueboeuf	1	1	0	1	1	0	0	0
14203	Cricqueville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14204	Cricqueville-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14205	Cristot	1	1	0	0	0	0	0	0
14206	Crocq	1	1	0	0	0	0	0	0
14207	Croisilles	1	1	0	0	0	0	0	0
14209	Crouay	1	1	0	0	0	0	0	0
14211	Culey-le-Patry	1	1	0	0	0	0	0	0
14214	Cussy	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14215	Cuverville	0	1	0	0	0	0	1	0
14216	Damblainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14218	Danestal	1	1	0	0	0	0	0	0
14220	Deauville	1	0	0	0	0	0	0	0
14221	Démouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14224	Deux-Jumeaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14347	Dialan sur Chaîne	1	1	0	0	1	0	0	0
14225	Dives-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14226	Donnay	1	1	0	0	0	0	0	0
14227	Douville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14228	Douvres-la-Déivrande	1	1	1	1	1	0	1	0
14229	Dozulé	1	1	0	1	1	0	0	0
14230	Drubec	1	0	0	0	0	0	0	0
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	1	1	0	0	0	0	0	0
14236	Ellon	1	1	0	0	1	0	0	0
14237	Émiéville	1	1	0	0	0	0	0	0
14238	Englesqueville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14239	Englesqueville-la-Percée	1	0	0	0	0	0	0	0
14240	Épaney	1	1	0	0	1	0	0	0
14241	Épinay-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14242	Épron	0	1	0	0	0	0	1	0
14243	Équemauville	1	1	0	1	1	0	0	0
14244	Eraines	1	1	0	0	0	0	0	0
14245	Ernes	1	1	0	0	0	0	0	0
14246	Escoville	1	1	0	1	1	0	0	0
14248	Espins	1	1	0	0	0	0	0	0
14249	Esquay-Notre-Dame	1	1	0	1	0	0	0	0
14250	Esquay-sur-Seulles	1	1	1	0	0	0	0	0
14251	Esson	1	1	1	0	0	0	0	0
14252	Estrées-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14254	Éterville	0	1	0	0	0	0	0	0
14256	Étréham	1	1	0	0	1	0	0	0
14257	Évrecy	1	1	0	1	1	0	0	0
14258	Falaise	1	1	0	1	1	0	0	0
14260	Fauguernon	1	1	0	0	0	0	0	0
14266	Feuguerolles-Bully	1	1	0	1	1	0	1	0
14269	Fierville-les-Parcs	1	0	0	0	1	0	0	0
14270	Firfol	1	1	0	0	1	0	0	0
14271	Fleury-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14274	Fontaine-Étoupefour	1	1	0	1	1	0	1	0
14275	Fontaine-Henry	1	1	0	0	1	0	0	0
14276	Fontaine-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14277	Fontenay-le-Marmion	1	1	1	1	1	0	0	0
14278	Fontenay-le-Pesnel	1	1	0	0	0	0	0	0
14280	Formentin	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14281	Formigny La Bataille	1	1	0	0	0	0	0	0
14282	Foulognes	1	1	0	0	1	0	0	0
14283	Fourches	1	1	0	0	0	0	0	0
14284	Fourneaux-le-Val	1	1	0	0	0	0	0	0
14286	Fourneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14287	Frénouville	1	1	0	1	1	0	0	0
14289	Fresné-la-Mère	1	1	0	0	0	0	0	0
14290	Fresney-le-Puceux	1	1	0	0	0	0	0	0
14291	Fresney-le-Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14293	Fumichon	1	0	0	0	0	0	0	0
14297	Gavrus	1	1	0	1	0	0	1	0
14298	Géfosse-Fontenay	1	1	0	0	0	0	0	0
14299	Genneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14300	Gerrots	1	1	0	0	0	0	0	0
14301	Giberville	0	1	0	0	0	0	0	0
14302	Glanville	1	0	0	0	0	0	0	0
14303	Glos	1	1	1	1	1	0	0	0
14306	Gonneville-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14304	Gonneville-sur-Honfleur	1	1	0	1	1	0	0	0
14305	Gonneville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14308	Goustranville	1	1	0	0	0	0	0	0
14309	Gouvix	1	1	0	1	1	0	0	0
14310	Grainville-Langannerie	1	1	0	0	1	0	0	0
14311	Grainville-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14312	Grandcamp-Maisy	1	1	0	1	1	0	0	0
14316	Grangues	1	1	0	0	0	0	0	0
14318	Graye-sur-Mer	1	1	1	1	0	0	0	0
14320	Grimbosq	1	1	0	0	1	0	0	0
14322	Guéron	1	1	0	0	0	0	0	0
14325	Hermanville-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	1	0
14326	Hermival-les-Vaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14328	Hérouvillette	1	1	0	1	1	0	0	0
14329	Heuland	1	1	0	0	0	0	0	0
14333	Honfleur	1	0	0	1	1	0	0	0
14335	Hotot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14336	Hottot-les-Bagues	1	1	0	0	0	0	0	0
14338	Houlgate	1	1	1	1	1	0	0	0
14342	Isigny-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14344	Janville	1	1	0	0	0	0	0	0
14345	Jort	1	1	0	0	1	0	0	0
14346	Juaye-Mondaye	1	1	0	0	1	0	0	0
14348	Juvigny-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14050	La Bazoque	1	1	0	0	0	0	0	0
14082	La Boissière	1	0	0	0	0	0	0	0
14122	La Caine	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14124	La Cambe	1	1	0	0	1	0	0	0
14272	La Folie	1	0	0	0	0	0	0	0
14273	La Folletière-Abenon	1	1	0	0	0	0	0	0
14332	La Hogue	1	1	0	0	0	0	1	0
14337	La Houblonnière	1	0	0	0	0	0	0	0
14510	La Pommeraye	1	1	0	0	0	0	0	0
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	1	1	1	1	1	0	0	0
14541	La Roque-Baignard	1	0	0	0	0	0	0	0
14740	La Vespière-Friardel	1	1	0	1	1	0	0	0
14756	La Vilette	1	1	0	0	0	0	0	0
14349	Laize-Clinchamps	1	1	0	1	1	0	0	0
14352	Landelles-et-Coupigny	1	1	0	0	0	0	1	0
14353	Landes-sur-Ajon	1	0	0	0	0	0	0	0
14354	Langrune-sur-Mer	1	1	1	0	1	0	0	0
14080	Le Bô	1	0	0	0	0	0	0	0
14102	Le Breuil-en-Auge	1	1	1	0	0	0	0	0
14103	Le Breuil-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14104	Le Brévedent	1	1	0	0	0	0	0	0
14116	Le Bû-sur-Rouvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14223	Le Déroit	1	0	0	0	0	0	0	0
14261	Le Faulq	1	0	0	0	0	0	0	0
14285	Le Fournet	1	0	0	0	0	0	0	0
14288	Le Fresne-Camilly	0	1	0	0	0	0	0	0
14400	Le Manoir	1	1	0	0	0	0	0	0
14402	Le Marais-la-Chapelle	1	1	0	0	1	0	0	0
14412	Le Mesnil-au-Grain	1	0	0	0	0	0	0	0
14419	Le Mesnil-Eudes	1	1	0	0	0	0	0	0
14421	Le Mesnil-Guillaume	1	1	1	0	1	0	0	0
14424	Le Mesnil-Robert	1	1	0	0	0	0	0	0
14425	Le Mesnil-Simon	1	1	0	0	0	0	0	0
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14427	Le Mesnil-Villement	1	1	0	0	0	0	0	0
14370	Le Molay-Littry	1	1	1	1	1	0	0	0
14504	Le Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14520	Le Pré-d'Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14687	Le Theil-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14694	Le Torquesne	1	1	0	0	0	0	0	0
14714	Le Tronquay	1	1	0	0	1	0	0	0
14741	Le Vey	1	1	0	0	0	0	0	0
14358	Léaupartie	1	1	0	0	0	0	0	0
14360	Leffard	1	1	0	0	0	0	0	0
14032	Les Authieux-sur-Calonne	1	1	0	0	0	0	0	0
14343	Les Isles-Bardel	1	0	0	0	0	0	0	0
14374	Les Loges	1	1	0	0	0	0	0	0
14375	Les Loges-Saulces	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14435	Les Monceaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14027	Les Monts d'Aunay	1	1	0	1	1	0	0	0
14457	Les Moutiers-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	1	1	0	0	0	0	0	0
14362	Lessard-et-le-Chêne	1	1	0	0	0	0	0	0
14334	L'Hôtellerie	1	1	0	0	0	0	0	0
14364	Lingèvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14365	Lion-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	0	0
14366	Lisieux	1	0	0	1	1	0	0	0
14367	Lison	1	1	0	0	1	0	0	0
14368	Lisores	1	1	0	0	0	0	0	0
14369	Litteau	1	1	0	0	0	0	0	0
14371	Livarot-Pays-d'Auge	1	1	1	1	1	0	1	1
14377	Longues-sur-Mer	1	1	1	0	0	0	0	0
14378	Longueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14379	Longvillers	1	1	0	0	0	0	0	0
14380	Loucelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14381	Louvagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14383	Louvigny	0	1	0	0	0	0	0	0
14384	Luc-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14385	Magny-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14389	Maisoncelles-Pelvey	1	1	0	1	0	0	0	0
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14391	Maisons	1	1	1	0	0	0	0	0
14393	Maizet	1	1	0	0	0	0	0	0
14394	Maizières	1	1	0	0	1	0	0	0
14037	Malherbe-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14396	Maltot	1	1	0	1	1	0	0	0
14397	Mandeville-en-Bessin	1	0	0	0	0	0	0	0
14398	Manerbe	1	1	0	0	0	0	0	0
14399	Manneville-la-Pipard	1	1	0	0	0	0	0	0
14401	Manvieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14403	Marolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14404	Martinville	1	1	0	0	0	0	0	0
14405	Martigny-sur-l'Ante	1	0	0	0	0	0	0	0
14407	Mathieu	0	1	0	0	0	0	0	0
14408	May-sur-Orne	1	1	1	1	1	0	0	0
14409	Merville-Franceville-Plage	1	1	0	1	1	0	0	0
14410	Méry-Bissières-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14411	Meslay	1	1	0	0	0	0	0	0
14430	Meuvaines	1	0	0	0	0	0	0	0
14431	Mézidon Vallée d'Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14436	Monceaux-en-Bessin	1	1	0	1	0	0	0	0
14438	Mondrainville	1	1	0	1	1	0	0	0
14439	Monfréville	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14445	Montfiquet	1	1	0	0	0	0	0	0
14446	Montigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14713	Montillières-sur-Orne	1	1	0	0	1	0	0	0
14448	Montreuil-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14449	Monts-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14452	Morteaux-Coulboeuf	1	1	0	0	1	0	0	0
14453	Mosles	1	1	1	0	0	0	0	0
14454	Mouen	0	1	0	0	0	0	0	0
14455	Moulines	1	1	0	0	0	0	0	0
14406	Moulin-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	1	0
14456	Moult-Chicheboville	1	1	1	1	1	0	0	0
14460	Moyaux	1	1	0	0	1	0	0	0
14461	Mutrécy	1	1	0	0	0	0	0	0
14465	Nonant	1	1	0	1	0	0	0	0
14466	Norolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14467	Noron-l'Abbaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14468	Noron-la-Poterie	1	1	0	0	0	0	0	0
14469	Norrey-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14473	Notre-Dame-de-Livaye	1	0	0	0	0	0	0	0
14474	Notre-Dame-d'Estrées-Carbon	1	1	0	0	1	0	0	0
14658	Noues de Sienne	1	1	0	1	1	0	0	1
14476	Olendon	1	1	0	0	0	0	0	0
14478	Orbec	1	1	1	1	1	0	0	0
14480	Osmanville	1	1	0	1	0	0	0	0
14482	Ouézy	1	1	0	0	0	0	0	0
14483	Ouffières	1	1	0	0	0	0	0	0
14484	Ouilly-du-Houley	1	1	0	0	0	0	0	0
14486	Ouilly-le-Tesson	1	1	0	0	0	0	1	0
14487	Ouilly-le-Vicomte	1	1	0	1	1	0	0	0
14488	Ouistreham	0	1	0	0	0	0	0	0
14491	Parfouru-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14492	Pennedepie	1	1	0	1	0	0	0	0
14494	Périers-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14495	Périers-sur-le-Dan	0	1	0	0	0	0	0	0
14496	Périgny	1	1	0	0	0	0	0	0
14497	Perrières	1	1	0	0	1	0	0	0
14498	Pertheville-Ners	1	1	0	0	0	0	0	0
14499	Petiville	1	1	0	0	0	0	0	0
14500	Pierrefitte-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	1	1	0	0	1	0	0	0
14502	Pierreport	1	1	0	0	0	0	0	0
14506	Planquery	1	1	0	0	0	0	0	0
14509	Plumetot	1	1	0	0	0	0	0	0
14511	Pont-Bellanger	1	1	0	0	0	0	0	0
14764	Pont-d'Ouilly	1	1	0	0	1	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14512	Pontécoulant	1	1	0	0	0	0	0	0
14514	Pont-l'Évêque	1	0	0	1	1	0	0	0
14355	Ponts sur Seules	1	0	0	1	0	0	0	0
14515	Port-en-Bessin-Huppain	1	1	0	0	1	0	0	0
14516	Potigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14519	Préaux-Bocage	1	1	0	0	0	0	0	0
14522	Prêreville	1	1	0	0	0	0	0	0
14524	Putot-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14528	Quetteville	1	1	0	0	0	0	0	0
14529	Ranchy	1	1	0	0	1	0	0	0
14530	Ranville	1	1	1	1	1	0	0	0
14531	Rapilly	1	0	0	0	0	0	0	0
14533	Repentigny	1	0	0	0	0	0	0	0
14534	Reux	1	1	0	0	1	0	0	0
14535	Reviars	1	1	0	0	0	0	0	0
14540	Rocques	1	1	0	0	1	0	0	0
14542	Rosel	0	1	0	0	0	0	0	0
14543	Rots	0	1	0	0	0	0	0	0
14546	Rouvres	1	1	0	0	0	0	0	0
14547	Rubercy	1	1	0	0	0	0	0	0
14550	Rumesnil	1	0	0	0	0	0	0	0
14552	Ryes	1	1	0	0	1	0	0	0
14555	Saint-André-d'Hébertot	1	1	0	0	0	0	0	0
14556	Saint-André-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14557	Saint-Arnoult	1	1	1	1	1	0	0	0
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay	0	1	0	0	0	0	0	0
14559	Saint-Aubin-des-Bois	1	1	0	0	0	0	0	0
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	1	1	0	0	1	0	0	0
14565	Saint-Côme-de-Fresné	1	1	0	0	0	0	0	0
14566	Saint-Contest	0	1	0	0	0	0	0	0
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	1	1	0	0	1	0	0	0
14572	Saint-Denis-de-Méré	1	1	0	0	1	0	0	0
14574	Saint-Désir	1	1	0	0	1	0	0	0
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	1	1	0	0	0	0	0	0
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	1	1	0	0	1	0	1	0
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	1	1	0	0	0	0	0	0
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	1	0	0	0	0	0	0
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14578	Saint-Gatien-des-Bois	1	1	0	1	1	0	0	0
14582	Saint-Germain-de-Livet	1	1	0	0	0	0	0	0
14586	Saint-Germain-du-Pert	1	0	0	0	0	0	0	0
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0	1	0	0	0	0	0	0
14588	Saint-Germain-Langot	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14589	Saint-Germain-le-Vasson	1	1	0	1	1	0	0	0
14593	Saint-Hymer	1	1	0	0	1	0	0	0
14595	Saint-Jean-de-Livet	1	0	0	0	1	0	0	0
14598	Saint-Jouin	1	0	0	0	0	0	0	0
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	1	0	0	0	0	0	0	0
14602	Saint-Lambert	1	1	0	0	0	0	0	0
14603	Saint-Laurent-de-Condé	1	1	0	0	1	0	0	0
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14606	Saint-Léger-Dubosq	1	0	0	0	0	0	0	0
14607	Saint-Louet-sur-Seules	1	0	0	0	0	0	0	0
14609	Saint-Loup-Hors	1	1	0	0	0	0	0	0
14610	Saint-Manvieu-Norrey	0	1	0	0	0	0	0	0
14613	Saint-Marcouf	1	0	0	0	0	0	0	0
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	1	1	1	1	1	0	0	0
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	1	1	0	1	0	0	0	0
14622	Saint-Martin-de-Blagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14623	Saint-Martin-de-Fontenay	1	1	1	1	0	0	0	0
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	1	1	0	1	0	0	0	0
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	1	1	0	1	1	0	1	0
14627	Saint-Martin-de-Mieux	1	1	0	0	1	0	0	0
14630	Saint-Martin-des-Entrées	1	1	0	1	1	0	0	0
14635	Saint-Omer	1	1	0	0	0	0	0	0
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	1	1	0	0	0	0	0	0
14639	Saint-Ouen-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14640	Saint-Pair	1	1	0	0	0	0	0	0
14643	Saint-Paul-du-Vernay	1	1	0	0	0	0	0	0
14644	Saint-Philbert-des-Champs	1	1	0	0	0	0	0	0
14645	Saint-Pierre-Azif	1	0	0	0	0	0	0	0
14646	Saint-Pierre-Canivet	1	1	1	0	0	0	0	0
14648	Saint-Pierre-des-Ifs	1	1	0	0	0	0	0	0
14649	Saint-Pierre-du-Bû	1	1	0	0	0	0	0	0
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	1	1	0	0	0	0	0	0
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14652	Saint-Pierre-du-Mont	1	1	0	0	0	0	0	0
14654	Saint-Pierre-en-Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14656	Saint-Rémy	1	1	0	0	0	0	0	0
14657	Saint-Samson	1	1	0	0	0	0	0	0
14659	Saint-Sylvain	1	1	0	1	1	0	0	0
14660	Saint-Vaast-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14661	Saint-Vaast-sur-Seules	1	1	0	0	0	0	0	0
14663	Saint-Vigor-le-Grand	1	1	1	1	0	0	0	0
14664	Sallen	1	1	0	0	0	0	0	0
14665	Sallenelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14666	Sannerville	0	1	0	0	0	0	0	0
14667	Saon	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14668	Saonnet	1	1	0	0	0	0	0	0
14669	Sassy	1	1	0	0	0	0	0	0
14579	Seulline	1	1	0	1	0	0	0	0
14674	Soignolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14676	Sommervieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14677	Soulangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14061	Souleuvre-en- Bocage	1	1	1	1	1	0	1	0
14678	Soumont-Saint-Quentin	1	1	0	0	0	0	0	0
14679	Subles	1	1	0	0	1	0	1	0
14680	Sully	1	0	0	0	0	0	0	0
14681	Surrain	1	1	0	0	0	0	0	0
14682	Surville	1	1	0	0	1	0	0	0
14357	Terres de Druance	1	1	0	0	0	0	0	0
14684	Tessel	1	1	0	0	0	0	0	0
14685	Thaon	0	1	0	0	0	0	0	0
14098	Thue et Mue	0	1	0	0	0	0	0	0
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	1	1	1	1	1	0	0	0
14692	Tilly-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14698	Touffréville	1	1	0	0	1	0	0	0
14699	Touques	1	1	1	0	1	0	0	0
14700	Tour-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14701	Tourgéville	1	1	1	1	1	0	0	0
14705	Tournières	1	1	0	0	0	0	0	0
14706	Tourville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14708	Tracy-Bocage	1	1	0	1	0	0	0	0
14709	Tracy-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14710	Tréprel	1	1	0	0	0	0	0	0
14711	Trévières	1	1	0	1	1	0	0	1
14712	Troarn	0	1	0	0	0	0	0	0
14715	Trouville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14716	Trungy	1	1	0	0	0	0	0	0
14719	Urville	1	1	0	0	1	0	0	0
14720	Ussy	1	1	0	0	0	0	0	0
14721	Vacognes-Neuilly	1	1	0	0	0	0	0	0
14475	Val d'Arry	1	1	0	1	1	0	1	0
14672	Val de Drôme	1	1	0	0	0	0	0	0
14005	Valambray	1	1	0	1	1	0	0	0
14726	Valdallière	1	1	0	0	1	1	1	1
14576	Val-de-Vie	1	1	0	0	0	0	0	0
14570	Valorbiquet	1	1	1	0	1	0	0	0
14723	Valsemé	1	1	0	0	0	0	0	0
14724	Varaville	1	1	0	1	1	0	0	0
14728	Vaucelles	1	1	1	1	0	0	0	0
14731	Vauville	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14732	Vaux-sur-Aure	1	1	0	0	0	0	0	0
14733	Vaux-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14734	Vendes	1	1	0	0	0	0	0	0
14735	Vendeuvre	1	1	0	0	0	0	0	0
14737	Versainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14739	Ver-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14742	Vicques	1	1	0	0	1	0	0	0
14743	Victot-Pontfol	1	0	0	0	0	0	0	0
14744	Vienne-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14745	Vierville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14747	Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14748	Vieux-Bourg	1	1	0	0	0	0	0	0
14751	Vignats	1	1	0	0	1	0	0	0
14752	Villers-Bocage	1	0	0	1	1	0	0	0
14753	Villers-Canivet	1	1	0	0	0	0	0	0
14754	Villers-sur-Mer	1	0	0	1	0	0	0	0
14755	Villerville	1	1	0	1	1	0	0	0
14758	Villons-les-Buissons	0	1	0	0	0	0	0	0
14760	Villy-Bocage	1	1	0	1	1	0	0	0
14759	Villy-lez-Falaise	1	1	0	0	0	0	0	0
14761	Vimont	1	1	1	1	0	0	0	0
14762	Vire Normandie	1	1	0	1	1	0	0	1

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
200066728	CC BAYEUX INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200066710	CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	0	1	0	0	0	0	0	0
241400860	CC CCEUR DE NACRE	0	0	0	0	0	0	1	0
241400514	CC DU PAYS DE FALAISE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066801	CC ISIGNY OMAHA INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200069524	CC PRE BOCAGE INTERCOM	0	1	0	0	0	0	1	0
241400878	CC TERRE D'AUGE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066728	CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	0	1	0	0	0	0	1	0
200065597	CU CAEN LA MER	1	1	0	1	1	0	0	0
241400480	SIVOM D'ORBEC et DE LA VESPIERE	0	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 4 aux statuts :

Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer

Code géographique	Communes
14030	Authie
14060	Bénouville
14068	Biéville-Beuville
14098	Thue et Mue pour le périmètre de la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse
14101	Bretteville-sur-Odon
14123	Cairon
14125	Cambes-en-Plaine
14137	Carpiquet
14166	Colleville-Montgomery
14167	Colombelles
14181	Cormelles-le-Royal
14215	Cuverville
14221	Démouville
14242	Épron
14254	Éterville
14271	Fleury-sur-Orne
14301	Giberville
14325	Hermanville-sur-Mer
14288	Le Fresne-Camilly

Code géographique	Communes
14365	Lion-sur-Mer
14383	Louvigny
14407	Mathieu
14454	Mouen
14488	Ouistreham
14495	Périers-sur-le-Dan
14525	Thue et Mue pour le périmètre de la commune déléguée de Putot-en-Bessin
14542	Rosel
14543	Rots
14556	Saint-André-sur-Orne
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay
14566	Saint-Contest
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
14610	Saint-Manvieu-Norrey
14666	Sannerville
14685	Thaon
14712	Troarn
14758	Villons-les-Buissons

Annexe 5 aux statuts :

Collège des EPCI membres du Syndicat
autres que la Communauté Urbaine de Caen la Mer

Code géographique	Communes/ EPCI
200066728	CC Bayeux Intercom
200066710	CC Cingal-Suisse Normande
241400860	CC Cœur de Nacre
241400514	CC du Pays de Falaise
200066801	CC Isigny Omaha Intercom
200069524	CC Pré Bocage Intercom
241400878	CC Terre d'Auge
200066728	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon
241400480	SIVOM d'Orbec et de La Vespière



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 FEVRIER 2023**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 février 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Étaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
20.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
34.	EPCI	GUERIN	Daniel
35.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves

39.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
69.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
70.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
71.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
76.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline



2023-01-CS-DB-2

16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
22.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
28.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
29.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	EPCI	SAINT LO	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
56.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
57.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
58.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Olivier LAUNAY-GOURVES	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
5.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
6.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Pierre QUILLET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	9	92

* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques et de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » réunie le 17 janvier 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023.

CONSIDERANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ENERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDERANT les demandes présentées au Comité Syndical pour 17 nouveaux projets :

- Montant total des travaux HT : 813 733,10 €
- Montant global de la participation communale : 510 607,27 €
 - Montant des fonds de concours : 478 311,87 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 32 295,40 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical - annexe G de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 17 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 478 311,87 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

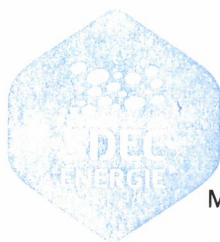


2023-01-CS-DB-2

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire : **14 FEV. 2023**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 FEV. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 FEV. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 9 février 2023
-------------------------	--

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
22EPI0787	ABLON		REMPLACEMENT DES FOYERS VETUSTES TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 751,58	3 875,79	3 875,79	0,00
22EPI0790			TRAVAUX LIES AU PROGRAMME R30 - TRANCHE 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 269,46	634,72	634,72	0,00
22EPI0602	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME NON HOMOLOGABLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 909,12	4 431,84	4 431,84	0,00
22EPI0032	BLANGY-LE-CHATEAU		VESTIGES DU CHATEAU	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	33 317,46	21 656,35	21 656,35	0,00
21AME0152	COURSEULLES-SUR-MER		RUE DES TENNIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	151 371,97	75 976,56	75 976,56	0,00
22EPI0732			MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	82 023,07	49 884,22	49 884,22	0,00
21EPI0095	DOUVRES-LA-DELIVRANDE		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE PIERRE ROUX - HOMOLOGABLE BASKET NF2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	39 842,97	39 842,97	29 882,23	9 960,74
21EPI0098			RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TENNIS COUVERT - HOMOLOGABLE NIVEAU REGIONAL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 233,61	20 233,61	15 175,21	5 058,40
20AME0140	ESSON		BOURG - RUE DU MOIS DE MAI ET RUE DE GRONDE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	190 732,05	95 366,03	95 366,03	0,00
17AME0094	LIVAROT PAYS D'AUGE	FERVAQUES	ALLEE DES SOUPIRS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	87 125,93	47 698,81	47 698,81	0,00
22EPI0848			EXTENSION DE 3 CANDELABRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	9 447,92	6 141,15	6 141,15	0,00
22EPI0001	LOUVIGNY		EXTENSION D'ECLAIRAGE DANS LE SECTEUR DU PARC DE BRETTEVILLE/ODON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 310,16	4 732,62	4 732,62	0,00
22EPI0756	MAGNY-EN-BESSIN		DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 01-021	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 441,59	937,03	937,03	0,00
22EPI0764	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON CANON	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES PROGRAMME 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	78 985,64	48 441,39	48 441,39	0,00
22EPI0636	SAINTE PIERRE EN AUGE	SAINTE-PIERRE-SUR-DIVES	RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE MATERIELS DE VIDEO PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	36 840,57	30 012,34	27 630,43	2 381,91
22EPI0495	TROUVILLE-SUR-MER		BASCULEMENT SUR ACCOTEMENT OPPOSE DU RESEAU EP - BOULEVARD HAUTPOUL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	31 535,38	25 228,30	23 651,54	1 576,77
21ENR0003	VALDALLIERE	VASSY	CHAUFFERIE GRANULES - ANNEXE DE LA MAIRIE	ENERGIE RENOUVELABLE	29 594,62	35 513,54	22 195,97	13 317,58
TOTAL					813 733,10	510 607,27	478 311,87	32 295,40



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 FEVRIER 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" ET "MOBILITE DURABLE - MD"**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 février 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
29.	VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
33.	EPCI	GUERIN	Daniel
34.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
35.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
36.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
38.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

39.	EPCI	LAGALLE	Philippe
40.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
42.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
45.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
50.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
51.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
56.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
57.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
58.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
59.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
62.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
63.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
64.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
65.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
66.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
70.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
71.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
72.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
73.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
74.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
76.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
77.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain



2023-01-CS-DB-3

22.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
30.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
43.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
48.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
50.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
51.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
52.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
53.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
54.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	EPCI	SAINT LO	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
63.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
64.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Olivier LAUNAY-GOURVES	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
5.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
6.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Pierre QUILLET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	77	9	86

* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques et de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L. 2312-1 et L.5211-10,

VU, les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 16 juin 2022, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Finances, Cartographie et Usages Numériques », réunie le 17 janvier 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023.

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe F de la note de présentation de la séance, jointe à la convocation.

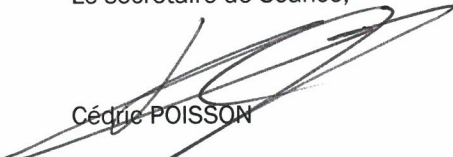
Madame la Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, du budget principal et des deux budgets annexes du SDEC ENERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe de la présente délibération).

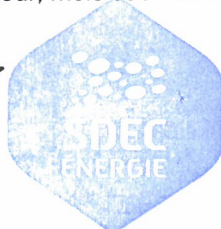
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ENERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

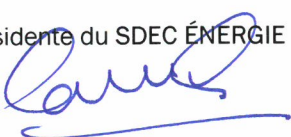
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,


Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE


Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 FEV. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 FEV. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 6 février 1992, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités est tenu d'organiser son Débat d'Orientations Budgétaires.

Avant l'examen du budget, l'exécutif du syndicat présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière financières notamment,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ...
- la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir, qui seront reprises dans le budget primitif et les deux budgets annexes.

Il donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et à la publication de ce rapport par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires que le SDEC ÉNERGIE exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la réglementation fiscale.

1 Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- des investissements sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- de la transition énergétique : l'accompagnement PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé de niveau 1, 2 et 3, les études énergétiques sur les bâtiments publics, les animations de la Maison de l'Energie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, la valorisation des CEE – Certificat d'Economie d'Energie ...

2 Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités marchandes comptabilisées dans la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente d'énergie ou bien l'installation de réseaux de chaleur.

3 Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités marchandes comptabilisées dans la régie «MD» notamment l'exploitation des bornes de recharges électriques du réseau « Mobisdec ». Les deux stations hydrogènes installées récemment bénéficient d'un statut dérogatoire validé par la Préfecture du Calvados du fait du caractère innovant de ce type de mobilité. A ce titre, elles sont rattachées, pour une période définie, au budget principal.



La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du Rapport d'Orientations Budgétaires - ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les trois budgets, afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre ces derniers.

Dans l'esprit de la réglementation, le ROB est composé de trois parties :

- I) Une analyse de la situation budgétaire et financière sur la période triennale 2020-2022 ;
- II) Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- III) La définition des perspectives d'activités permettant d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2023-2025.

PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTEXTE

Il convient de souligner les éléments du contexte qui ont des effets directs et immédiats pour le SDEC ÉNERGIE :

a) Un **environnement géopolitique** instable :

- Le conflit en Ukraine (*décision de la Russie de cesser la livraison de gaz*) et la réduction de la production de pétrole disponible sur le marché génèrent une très forte volatilité des prix des énergies.

La gestion du groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité revêt un enjeu financier majeur pour nos membres qui nécessite une action forte du syndicat (mobilisation de moyens humains, recrutement ...).

- Le prix des matières premières en très forte augmentation :
Le surcoût sur nos investissements en 2023 est de l'ordre de 10 à 15% par rapport à 2022 avec, pour effet, une participation numéraire plus importante des collectivités et un ajustement du nombre de projets à recettes constantes.

b) Une **économie** moins dynamique et présentant des signes de ralentissement :

- Les principaux indicateurs économiques poursuivent une tendance baissière et les prévisions du taux d'inflation restent élevées :

Année	2021	2022	2023
Taux de croissance UE - OCDE	5,5%	3,3%	0,5%
Taux d'inflation en France	1,6%	5,5%	4,3%

L'augmentation des taux d'emprunts, notamment en matière de construction d'habitation (lotissements), peut créer une stagnation des besoins de raccordement ;

Les collectivités risquent de réaliser moins de projets (arbitrage au regard des coûts de dépenses de fonctionnement en augmentation, notamment en raison du renchérissement du coût de l'énergie ...) ;

A contrario, en réponse à l'impact sur leur budget de la facture énergétique, les demandes des collectivités en faveur de la transition énergétique devraient rester soutenues : efficacité énergétique, production EnR, études énergétiques et ce, notamment dans le cadre de dispositifs incitatifs – fonds vert ...

c) Une **situation sanitaire** fragile qui couvre de multiples effets :

- Les circuits de distribution désorganisés des filières économiques génèrent des retards de livraison et des difficultés d'approvisionnement.
- Des tendances de fonds concernant les ressources humaines :
 - De nouvelles attentes des actifs (quête de sens, davantage de reconnaissance, meilleure articulation vie professionnelle et personnelle, meilleure rémunération ...) ;
 - Des démissions massives de personnel (520 000 par trimestre entre 2021 et 2022 selon le Ministère de l'Emploi) qui concerne tous les secteurs d'activité y compris les entreprises réputées ;
 - Un marché de l'emploi sous très forte tension pour certains secteurs d'activité : attractivité du syndicat pour fidéliser et recruter des talents.

PARTIE I : L'EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2020-2022

Cette première partie consiste à faire une analyse budgétaire et financière de la période écoulée – 2020/2022 – à partir des éléments suivants :

- Les ratios financiers permettant d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et sa capacité d'autofinancement ;
- L'état de la section de fonctionnement ;
- L'état de la section d'investissement.

1. L'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat et ainsi de dégager des perspectives sur les orientations budgétaires du syndicat.

1.1. LA DETTE

1.1.1. NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE n'a pas de dette en cours de cette nature.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE a fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et, en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

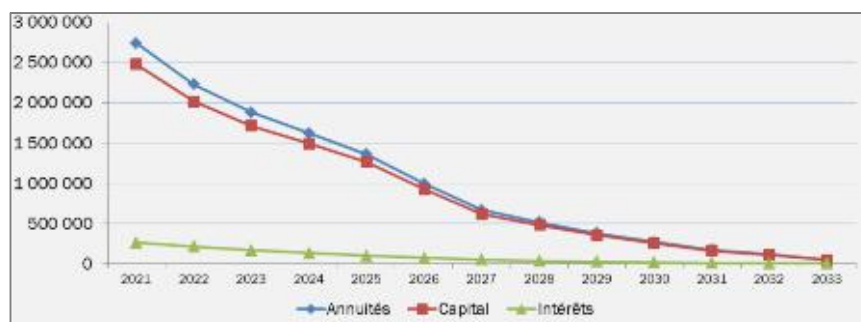
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2. L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité syndical, de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat qui se traduit par une diminution constante et régulière des annuités (intérêts et capital des emprunts).

Remboursement annuel	2020	2021	2023
Intérêts	300 K€	250 K€	200 K€
Capital	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€
TOTAL	3 050 K€	2 750 K€	2 300 K€

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.





Les caractéristiques des emprunts sont les suivants :

- 95 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, suite à la mise en concurrence systématique des établissements bancaires ;
- Pas d'emprunts dits « toxiques » ;
- La durée des contrats varie de 5 à 18 ans et 45 % des contrats ont une durée de 5 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.78 % pour les emprunts les plus anciens et 0.15 % pour les emprunts les plus récents, sans possibilité de renégociation.

1.2. LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir toutes les dépenses pour une période de 4 à 5 mois.

Montant moyen annuel de la trésorerie	2020	2021	2022
Budget principal	15 500 K€	13 800 K€	15 800 K€
Budget annexe « ENR »	1 130 K€	843 K€	600 K€
Budget annexe « MD »	2 930 K€	2 970 K€	2 600 K€

Pour le budget principal, la trésorerie reste à un niveau satisfaisant en raison de l'encaissement de recettes dans des délais raisonnables.

Elle permet de couvrir 4 à 5 mois d'activité.

Pour les deux budgets annexes, la trésorerie diminue en raison de dépenses d'investissement supérieures aux recettes d'investissement :

- BA « ENR » : 170 K€ de dépenses d'investissement en PV mais aucune recette d'investissement ;
- BA « MD » : 566 K€ de dépenses d'investissement en IRVE et 21 K€ de recette d'investissement.

1.3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

La progression du niveau de la CAF nette depuis trois ans s'explique par la reprise des recettes de fonctionnement (notamment de la TCCFE), la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un désendettement continu.

	2020	2021	2022
CAF brute (a)	15 200 K€	15 500 K€	15 500 K€
Capital remboursé (b)	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€
CAF nette (a) - (b)	12 450 K€	13 000 K€	13 400 K€



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les principales recettes de fonctionnement sont la TCCFE – Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, les participations des collectivités membres aux travaux et les redevances de concession Electricité et gaz – R1 pour les redevances de fonctionnement et R2 pour les redevances d'investissement.

Le montant de la TCCFE est en augmentation de 6.5 % pour l'année 2022. Cette situation s'explique par la reprise d'activité et par la demande soutenue de consommation d'électricité.

A noter à compter de 2023, la réforme structurelle des modalités de perception de la TCCFE, centralisée par l'état, et qui peut représenter à terme un risque d'érosion du montant annuel perçu.

La participation des collectivités tend à la baisse en raison du ralentissement du niveau des dépenses d'investissement observé en 2022.

Le montant des redevances reste stable en raison du cadre réglementaire du calcul de ces recettes inscrit dans le contrat de concession Electricité.

Budget principal	2020	2021	2022
TCCFE	10 300 K€	10 600 K€	11 300 K€
Participation des adhérents	12 750 K€	12 800 K€	11 600 K€
Redevances de concession	4 500 K€	4 500 K€	4 500 K€

2.1.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Depuis 2018, le syndicat, par transfert de compétences, construit et exploite des centrales photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics mises à disposition par les collectivités.

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Vente d'électricité	41 K€	60 K€	90 K€
Subventions de fonctionnement	4.5 K€	7.5 K€	25 K€
Nombre de centrales en service	9	11	19
Puissance produite	440 KWc	595 KWc	865 KWc

La vente d'électricité issue de la production des centrales de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un contrat de rachat d'électricité entre le syndicat et EDF, a doublé en 2 ans et évolue parallèlement au nombre croissant de mise en service des centrales PV.

De la même façon, les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait de maintenance et d'exploitation des ouvrages transférés.

Ces recettes permettent, dès 2022, de ne plus avoir recours au budget principal pour équilibrer ce budget annexe.

2.1.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITES DURABLES »

Ce budget porte exclusivement sur l'exploitation, la maintenance et la supervision de bornes de recharges pour véhicules électriques du réseau Mobisdec.



Les 245 bornes de recharges installées sur l'ensemble du territoire du Calvados sont de deux catégories : les bornes normales qui délivrent une puissance maximale d'électricité jusqu'à 22 kVA et les bornes rapides qui peuvent délivrer jusqu'à 100 kVA.

Le Bureau syndical du 30 novembre 2018 a acté un premier déploiement des bornes de recharges : les charges d'exploitation des bornes relevant de ce schéma sont intégralement prises en charge par le syndicat pour 5 ans, les coûts d'exploitation des bornes hors schéma départemental sont supportés à 80 % par les collectivités concernées.

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Vente de produits	80 K€	180 K€	370 K€
Subventions de fonctionnement	29.8 K€	2 K€	4 K€

La vente de produits provient de la tarification des charges et services payés par les usagers des bornes, directement proportionnelle aux nombres d'usagers utilisant ces installations. Cette recette a été multipliée par 4.5 sur la période, passant de 80 K€ à 370 K€ en raison :

- De la forte croissance de véhicules électriques mis en circulation :

	2020	2021	2022
Nb de véhicules électriques en circulation en France	440 000	755 000	995 500

- De la hausse soutenue du nombre de cessions facturées par le syndicat :

	2020	2021	2022
Nombre de cessions facturées	21 000	42 000	63 500
Nb d'usagers utilisant Mobisdec	5 200	10 000	16 000

- De la revalorisation du tarif de recharge appliqué à compter du 1^{er} juin 2021 :

	2020	2021	2022
Tarifs de recharge des puissances les plus usités :			
8 à 15 kVA		5.2 cts €	5.7 cts €
15 à 30 kVA		7.8 cts €	8.6 cts €
30 à 55 kVA		26 cts €	28.6 cts €

Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait.

A noter que l'augmentation significative des recettes de fonctionnement ne couvre pas, au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement et ne permet pas de dégager un résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Cependant la revalorisation des tarifs aux usagers et la fréquentation accrue de l'usage des bornes pourrait laisser entrevoir – à périmètre d'activité constant – un équilibre financier à moyen terme.

2.2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Sur la période étudiée, les charges à caractère général restent maîtrisées et se situent autour de 1 000 K€.

Elles correspondent aux frais de structures hors exercice des compétences statutaires (exemple : éclairage public, signalisation lumineuse, réseau technique de chaleur ...).

Le reversement des recettes aux collectivités est comparable au montant reversé en 2020 :

- L'évolution de la redevance d'investissement R2 reversée à certaines collectivités est fluctuante selon les dépenses d'investissement éligibles à cette redevance, réalisées par les communes ;
- Le montant du reversement de la TCCFE suit le niveau de perception de la TCCFE par le syndicat.

Budget principal	2020	2021	2022
Charges à caractère général hors compétences optionnelles	960 K€	990 K€	960 K€
Charges du personnel	3 480 K€	3 460 K€	3 800 K€
Reversements TCCFE et redevances R2	1 824 K€	1 615 K€	1 800 K€
TCCFE	1 696 K€	1 470 K€	1 700 K€
Redevance R2	128 K€	145 K€	100 K€

La hausse des charges du personnel s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La revalorisation du point d'indice (+ 3,5%) par décret n°2022-994 du 7 juillet 2022, appliquée rétroactivement au 1^{er} juillet 2022 ;
- Le recrutement d'agents pour compenser le départ d'agents et pour absorber le développement d'activité des services ;
- L'effet de rattrapage des recrutements engagés en 2021 mais finalisés en 2022 ;
- Les évolutions de carrière des agents (avancement d'échelons et de grades) ;
- La sollicitation du service Emploi du CDG 14 pour avoir des renforts ponctuels.

2.2.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Charges à caractère général	16 K€	13 K€	28 K€
Charges de personnel	30 K€	30 K€	31 K€

Les charges à caractère général sont les charges indirectes issues du budget principal et des charges directes supportées par la régie (maintenance, contrôle technique des installations, assurance).

Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE pour 0,5 ETP de la masse salariale du budget principal.

2.2.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Charges à caractère général	295 K€	360 K€	390 K€
Charges du personnel	30 K€	30 K€	62 K€

Les charges à caractère général regroupent les charges indirectes du syndicat et les charges directes de la régie (*exploitation, maintenance, assurances*). La hausse de cette dépense est liée à l'augmentation de l'utilisation des IRVE par les usagers notamment de la consommation d'énergie.

Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE pour 1 ETP de la masse salariale du budget principal.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

3.1.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les subventions d'investissement se composent comme suit :

- La dotation FACÉ - Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification - qui permet de financer les travaux d'électrification comme le renforcement rural et certains raccordements électriques, est en baisse de 14% entre 2020 et 2022 (*pour mémoire, le pic des dotations FACÉ perçues en 2017 s'élève à 7 800 K€*). La baisse de cette dotation a pour effet de limiter la capacité de nos investissements notamment pour le renforcement du réseau électrique en zone rurale ;
- Le montant de la PCT - Part Couverte par le Tarif - est calculé sur le volume de travaux de raccordement aux réseaux publics d'électricité, éligibles à ce type de financement. Ce montant est en progression par effet de rattrapage des exercices antérieurs ;
- La participation des collectivités via les fonds de concours reste soutenu, en lieu et place des étalements de charges ;
- Les soutiens de la Région et de l'ADEME sont fléchés pour le financement de projets de transition énergétique ;
- Les effets du contrat de concession signé en 2018 :
 - o Une forte croissance de l'activité de raccordement, le SDEC ÉNERGIE réalisant depuis courant 2018 la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques au bénéfice de tiers privés (lotisseurs, aménageurs, usagers ...) : les recettes émanant de ces tiers privés passant de 1 300 K€ à 2 500 K€.
 - o La participation d'Enedis fléchée au principal pour l'effacement des réseaux en application de l'article 8 du nouveau contrat de concession.

Budget principal	2020	2021	2022
Subventions d'investissement dont :	9 500 K€	10 600 K€	12 995 K€
<i>FACé</i>	4 650 K€	3 400 K€	4 000 K€
<i>PCT</i>	450 K€	780 K€	1 700 K€
<i>Région</i>	0 K€	510 K€	0 K€
<i>Département</i>	0 K€	80 K€	15 K€
<i>Fonds de concours</i>	2 400 K€	3 700 K€	3 700 K€
<i>ADEME</i>	0 K€	230 K€	230 K€
<i>Enedis</i>	650 K€	650 K€	850 K€
<i>Tiers privés</i>	1 350 K€	1 300 K€	2 500 K€
Emprunts pour étalement	740 K€	950 K€	0 K€
FCTVA	1 270 K€	1 760 K€	1 295 K€

3.1.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	200 K€	34.5 K€	0 K€

Si des demandes de subventions d'investissement ont été effectuées, les délais de réponses et les conditions d'éligibilité plus contraignantes n'ont pas permis d'enregistrer des montants sur l'exercice 2022.



3.1.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	0 K€	135 K€	21 K€

Les subventions d'investissement obtenues pour le financement de l'installation des infrastructures de recharge de véhicules électriques d'un montant de 21 K€ proviennent de la participation des communes.

3.2. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

3.2.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les emprunts pour couvrir le besoin d'étalement des communes représentent 9% des dépenses réelles d'investissement.

Budget principal	2020	2021	2022
Remboursement d'emprunt	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€

Les immobilisations corporelles représentent 91% des dépenses réelles d'investissement et regroupent trois types de dépenses :

- Les dépenses réelles d'investissement, les travaux réalisés sur les réseaux (raccordements, renforcements, sécurisation, effacements, éclairage public et signalisation lumineuse...);
- Les acquisitions de biens relevant de la transition énergétique, à savoir l'installation de stations d'hydrogène et de réseaux techniques de chaleur ;
- L'acquisition d'équipements du syndicat (véhicules, matériels bureautiques et informatiques, le mobilier, l'aménagement des locaux).

Budget principal	2020	2021	2022
Transition énergétique : station H2, réseau de chaleur	1 300 K€	800 K€	600 K€
Réseaux électricité : raccordement, extension, effacement, éclairage	25 000 K€	22 700 K€	21 800 K€
TOTAL	26 300 K€	23 500 K€	22 400 K€

3.2.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Les dépenses d'investissement sont totalement dédiées à la réalisation des activités du SPIC – Service Public Industriel et Commercial. A ce titre, les dépenses d'investissement couvrent l'installation de panneaux photovoltaïques. Le SDEC ÉNERGIE soutient, depuis la création de la régie en 2018, 19 projets en service.

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Installations de centrales photovoltaïques	200 K€	430 K€	170 K€

3.2.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Les dépenses d'investissement du budget annexe « MD » sont uniquement concentrées au déploiement du schéma directeur de la mobilité durable. Ainsi, pas moins de 245 bornes de recharges sont en fonctionnement sur l'ensemble du territoire du Calvados, dans le souci d'un aménagement équilibré du territoire.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE s'est porté candidat au programme de mobilité durable du Plan de relance national. Sa candidature ayant été retenue par les services de l'Etat, le SDEC ÉNERGIE a programmé l'installation de 8 bornes rapides supplémentaires.

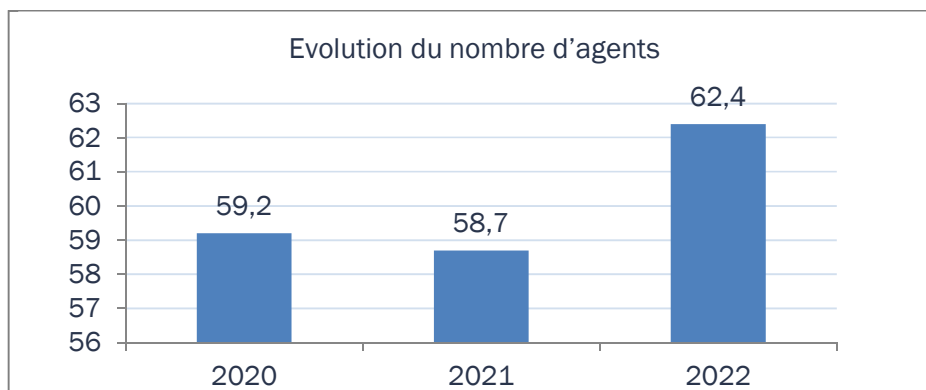
Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Installations de bornes de recharge électrique	120 K€	150 K€	470 K€

PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES 2020-2022

1. LES EFFECTIFS DU PERSONNEL

1.1. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS 2020-2022

Le calcul des effectifs exprimés en ETP - Equivalent Temps Plein - permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.



Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition.

L'augmentation du nombre d'agents, en 2022, s'explique par :

- Le recrutement d'agents sur des postes ouverts en 2021 mais pourvus en 2022 (effet de rattrapage de l'année 2021) ;
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels.

Sur la période considérée, le SDEC ÉNERGIE prend en charge pas moins de 22 mouvements de personnel, s'inscrivant dans une tendance lourde nationale :

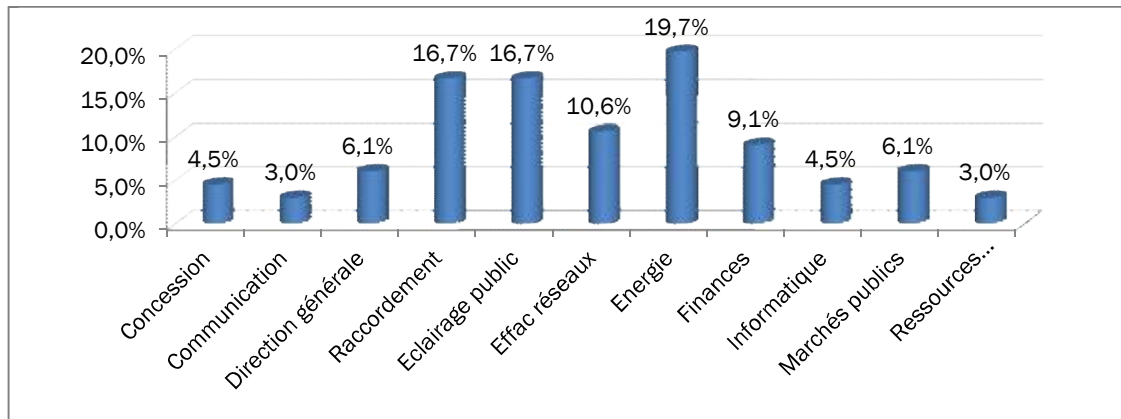
- Les départs de 7 agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...)
- Le recrutement de 15 agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activité.

Les chiffres, ci-après, correspondent à un nombre d'agents et non aux ETP.

Services	2020		2021		2022		Solde
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	
Effacements des réseaux						1	-1
Eclairage public			2	2	4	2	+2
Efficacité énergétique	1		1	1	3	1	+3
Accueil					1		+1
Finances					2		+2
Marchés publics					1		+1
TOTAL	+1	0	+3	-3	+11	-4	+8

1.2. LA REPARTITION DES EFFECTIFS

La répartition des effectifs, en 2022, par service, montre le poids de chacun des effectifs :

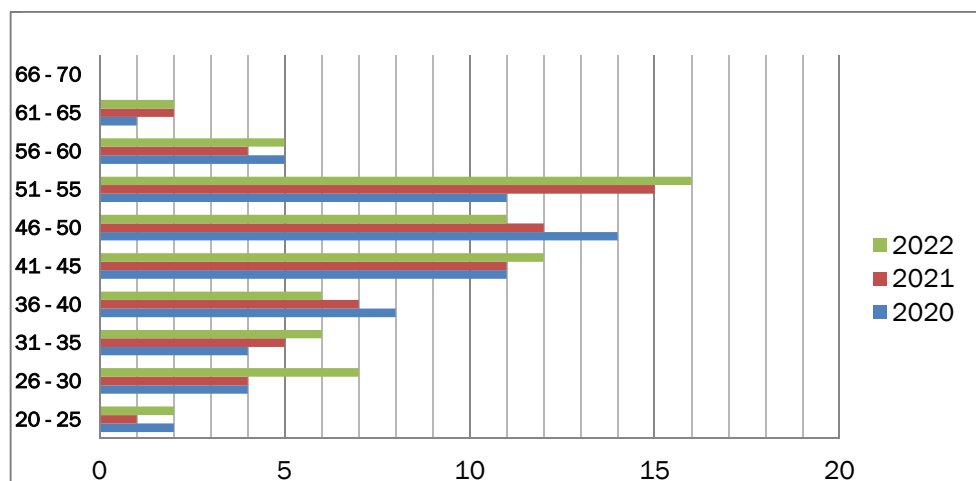


- Les services opérationnels rassemblent 63.7% des effectifs :
 - o Le Département « Investissements » composé de trois services (Electricité, Effacement et Eclairage Public) représente 44% des effectifs.
 - o Le Département « Transition Énergétique » représente 19.7% des effectifs ; Il est en croissance pour répondre au développement de cette activité.
- Les services « supports » représentent 36.3% des effectifs.

1.3. LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges du SDEC ÉNERGIE présente une forme déséquilibrée, dite en champignon :

- La base étroite témoigne d'un effectif d'agents de moins de 30 ans peu important (7 agents) ;
- Le chapeau large correspond au plus fort contingent d'agents situés dans la tranche d'âge 51-55 ans (16 agents) suivie de la tranche d'âge 46-50 ans (avec 11 agents) ;
- Le sommet du chapeau étroit composé de 7 agents pouvant prétendre aux droits à la retraite pendant le mandat 2020-2026.



Cette structure de pyramide met en avant :

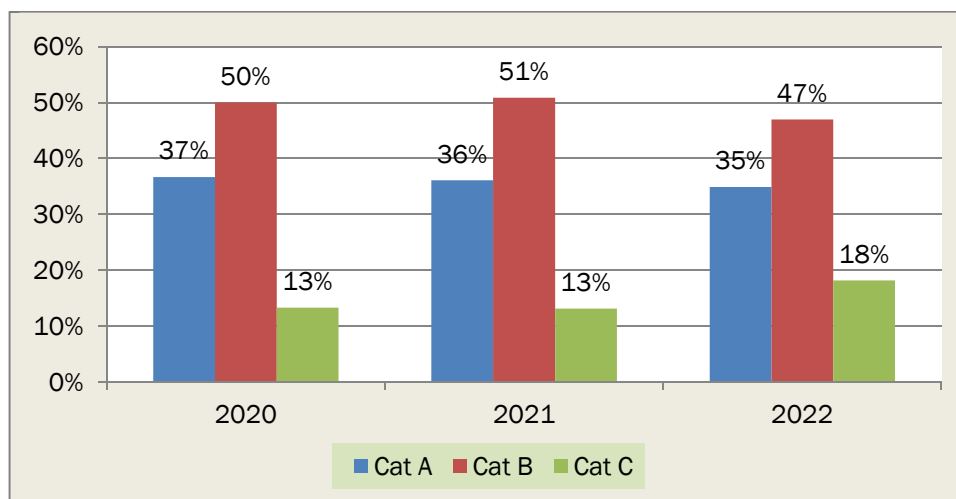
- Un âge moyen des agents de 45 ans et une ancienneté moyenne de 15 ans, qui se stabilisent en raison de l'intégration de jeunes agents lors des derniers recrutements ;
- Un mur à anticiper : un quart des agents partira en retraite entre 2030 et 2035 et 10 % dans les 5 prochaines années ;
- Le recrutement de jeunes actifs ne suffit pas à compenser le départ potentiel du plus fort contingent ;
- Les effets de la GVT - Glissement Vieillesse Technicité - impactent directement la masse salariale et confirment le vieillissement des effectifs d'agents ;
- La mise en place de deux outils - la Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences et les Lignes Directrices de Gestion - est indispensable pour anticiper les enjeux des ressources humaines comportant une dimension quantitative et qualitative (renouvellement des effectifs et maintien du niveau de compétences).

1.4. LA REPARTITION DES AGENTS SELON LES CATEGORIES

Les missions du SDEC ÉNERGIE portent principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés. Ainsi la répartition des agents entre les différentes catégories d'emplois est atypique car majoritairement composée d'agents de catégories A et B (82%), et issus principalement de la filière technique.

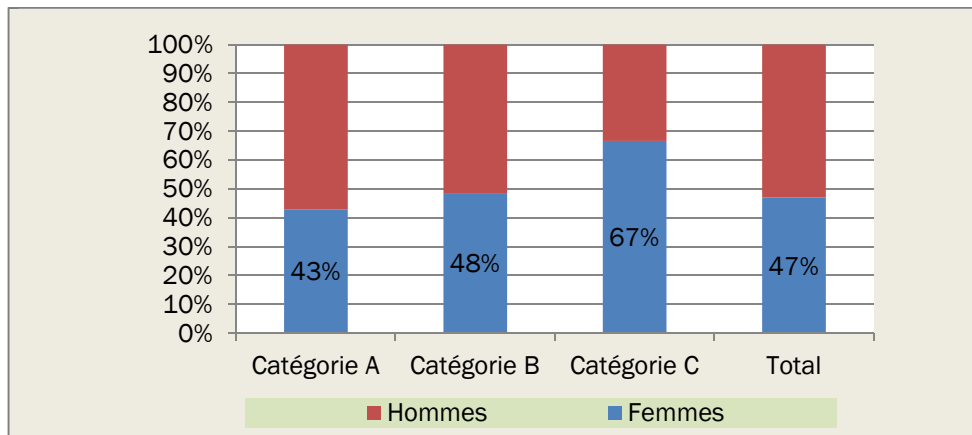
A noter, en 2022, que la part des agents de la catégorie C, progresse du fait de la nécessité de recrutement d'agents réalisant des missions d'exécution.

Cette répartition particulière des agents, par catégorie, a des incidences sur les ratios moyens des charges du personnel.



1.5. LA PARITE DES AGENTS

Globalement, la parité hommes - femmes est assez bien respectée dans ses effectifs ; et ce depuis des années. Par ailleurs, l'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement de ses compétences (formation, tutorat, bilan de compétences...) et ont accès aux équipements de la même manière.



Néanmoins, il convient de pointer quelques disparités :

- Les emplois d'encadrement et les emplois techniques sont principalement occupés par des hommes ;
- Les emplois administratifs sont fortement féminisés pour les emplois de catégorie C.

1.6. LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés, à travers trois leviers : sa contribution au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - le recrutement d'agent et sa commande publique. Cette dernière porte notamment sur des prestations auprès des ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : entretien des espaces verts, réalisation de travaux d'entretien et de réparation).

	2020	2021	2022
FIPHFP	2,5 K€	1 K€	1 K€
Agent du syndicat	9.6 K€	0 K€	0 K€
Prestations de service	4.8 K€	4.8 K€	7.9 K€
TOTAL	16.9 K€	5.8 K€	8.9 K€

1.7. LE TEMPS DE TRAVAIL

1.7.1. LE TRAVAIL EFFECTIF

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE travaillent 1 607 heures par an. Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre jours de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors des plages horaires. A la demande de la Direction Générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectués des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques (test d'éclairage de nuit, participation et intervention en réunion d'élus) ou pour participer à des actions événementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet des compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

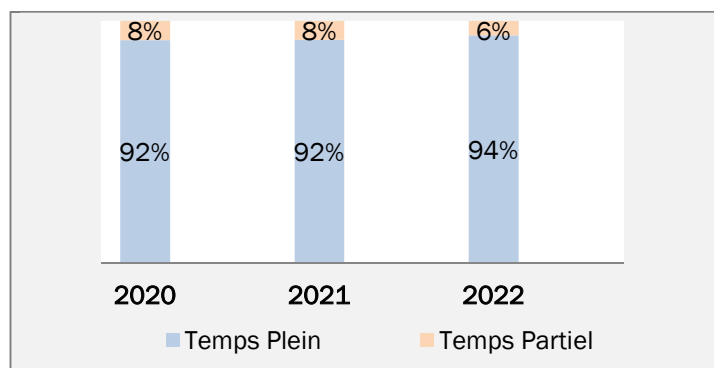
Concernant le dispositif de **Compte Epargne Temps**, il est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL 2022	2021	2020
Nombre total de jours en CET	482	411,5	101	994,5	773	663
Nombre moyen de jours CET par agent	20	14	9	14	12,5	11

L'évolution à la hausse du nombre de jours de CET témoigne d'une croissance de l'activité des agents qui sont moins en capacité de prendre des jours de congés et/ou de RTT.

1.7.2. LE TEMPS PARTIEL

Tous les postes sont ouverts à temps complets et moins de 10 % des agents ont sollicité un temps partiel. En 2022, le temps partiel concerne 6 % des agents soit 0.6 ETP.



1.7.3. L'ABSENTEISME

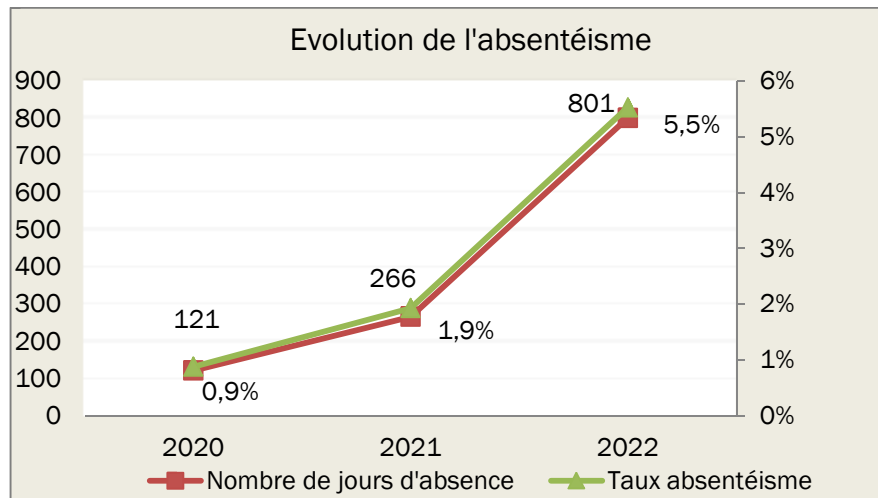
L'absentéisme correspond aux arrêts maladie et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité.

Jusqu'en 2020, le taux d'absentéisme se caractérise par un niveau très bas et une tendance baissière continue. Pour cette période, l'absentéisme concernait tous les services et visait toutes les catégories d'agents. Il relevait au principal de la santé (grippe, Covid ...).

Depuis 2021, le taux d'absentéisme connaît une hausse soudaine et importante : 266 jours d'absences en 2021 et 801 jours d'absences en 2022.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de jours d'absences, il convient de noter des évolutions qualitatives fortes de l'absentéisme qui :

- Concerne principalement des services « supports » (Communication, Ressources humaines, Marchés publics, Finances ...)
- Vise principalement des agents de catégorie A ;
- Relève de la santé physique et mentale (épuisement, fatigue morale ...)
- Nécessite des absences longues d'agents.



Cette évolution fait l'objet d'attention de la Direction générale qui a pris les dispositions suivantes :

- Ecoute personnalisée de certains agents en difficulté ;
- Réorganisation de certains services et réajustement de leurs missions ;
- Recrutement d'agents pour renforcer les équipes ;
- Réalisation d'un audit RH par un prestataire extérieur.

1.7.4. L'AUDIT ORGANISATIONNEL

Le contexte de l'audit organisationnel

Le SDEC ÉNERGIE a sollicité un accompagnement extérieur, réalisé par un prestataire spécialisé, pour prendre en compte les **trois enjeux majeurs** en matière de gestion des ressources humaines :

- Une mutation de nos métiers historiques sur les infrastructures de réseaux d'électricité vers des activités autour de la transition énergétique, confirmée par l'adoption du plan stratégique 2021-2026 ;
- L'anticipation des mouvements du personnel programmés dans les prochaines années, dont le renouvellement de l'équipe de la Direction Générale suite au départ du Directeur Général et de son adjoint dans les 2 ans à venir, et ce dans un contexte de tension du marché de l'emploi et de forte demande des collectivités membres ;
- La prise en compte dans un climat social récemment perturbé, des attentes des agents en termes de qualité de vie au travail, de capacités à faire, d'évolution de carrières et de management.

Face aux profondes mutations observées en Ressources humaines en France, le SDEC ÉNERGIE a engagé une analyse pour mieux comprendre les causes et proposer des solutions adéquates.

Les objectifs de l'audit organisationnel

Le diagnostic organisationnel et des ressources humaines de notre syndicat est l'opportunité pour les agents et les services de se structurer pour :

- Mettre en œuvre efficacement le projet stratégique défini par les élus ;
- Constituer un socle solide pour accompagner les instances de gouvernance du syndicat dans l'exercice de leur mandat ;
- Délivrer un service répondant aux attentes de ses membres ;



- Avoir une réflexion approfondie sur la politique « ressources Humaines » à mener dans un contexte de transformation de nos activités, avec l'anticipation des mouvements de personnel à court et moyen terme notamment du fait de la pyramide des âges ;
- Intégrer la qualité de vie au travail dans la démarche de transformation afin de garantir notamment l'attractivité du SDEC ÉNERGIE.

La méthode d'analyse

Cette mission d'accompagnement comporte deux parties :

- La réalisation d'un audit de la situation actuelle – phase n°1 ;
- La proposition d'un plan de préconisations – phase n°2.

La volonté des membres du Bureau syndical et de l'équipe de direction a été de s'inscrire dans une démarche participative, sur la base des éléments issus au travers :

- D'entretiens individuels avec la présidente du SDEC ÉNERGIE et les 8 vice-présidents,
- D'entretiens individuels avec l'ensemble du management, à savoir :
 - o Membres du Comité de pilotage : Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Administratif et Financier,
 - o Directeurs de département et les responsables de service,
- D'enquêtes sur la qualité de vie au travail, diffusée auprès de l'ensemble des agents,
- D'ateliers collectifs avec l'ensemble des agents regroupés par service,
- D'entretiens collectifs avec les élus du personnel,
- D'un ensemble de documents collectés.

Les résultats de l'audit organisationnel

De la phase n°1 établie par le prestataire, il ressort des éléments saillants :

- Parmi les points forts :
 - o La mobilisation et l'investissement des agents ;
 - o Le niveau d'expertise et de compétence des agents ;
 - o L'effort soutenu de la formation des agents ;
 - o Les services de qualité et de proximité pour le compte des adhérents ;
 - o La mise en place de dispositifs : APSEC, CNAS, Tickets restaurants, télétravail ...
- Parmi les points d'amélioration :
 - o Un mode de management à adapter ;
 - o Le périmètre d'activité des agents à mieux dimensionner ;
 - o Des processus d'activité à clarifier ;
 - o Une communication interne à renforcer ;
 - o Un environnement matériel à optimiser : températures des locaux, gestion des véhicules de service ...



La phase n°2 porte sur le plan de préconisations qui s'articule en 4 axes, déclinés en 10 objectifs et 29 actions programmées.

1^{er} axe : « Renforcer et professionnaliser l'exercice des fonctions managériales »

- Adapter l'organigramme des services ;
- Clarifier les missions des cadres ;
- Former l'encadrement pour mieux travailler ensemble.

2nd axe : « Elaborer une stratégie de recrutement agile et anticipative »

- Répondre aux besoins avérés de recrutement ;
- Anticiper les départs en retraite ;
- Renforcer la cohérence entre les orientations stratégiques, l'activité du syndicat et les ressources mobilisées.

3^{ème} axe : « Conserver notre niveau d'expertise métiers »

- Préparer les agents aux évolutions des missions et de métiers (réglementaires, techniques, informatiques ...).

4^{ème} axe : « Améliorer la qualité de vie au travail en partageant une culture commune »

- Mettre en œuvre une communication interne qui rassemble et mobilise ;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Valoriser nos métiers pour les rendre plus attractifs.

Ce plan de préconisations est programmé sur 2 ans, 2023-2024.

1.7.5. LE TELETRAVAIL

Par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, le syndicat a instauré le télétravail pour :

- Participer à une amélioration de la qualité de vie au travail ;
- Mieux concilier vie professionnelle et vie privée ;
- Limiter les déplacements domicile-travail, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Garantir une continuité de services.

Cette organisation de travail est encadrée par un règlement dédié, validé par le Comité technique et le Bureau syndical.

Une phase d'expérimentation est engagée du 1^{er} juin au 31 décembre 2022 pour :

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif de cette organisation de travail ;
- Proposer des ajustements nécessaires.

Même si le bilan complet sera établi en mars 2023, notons que le télétravail concerne :

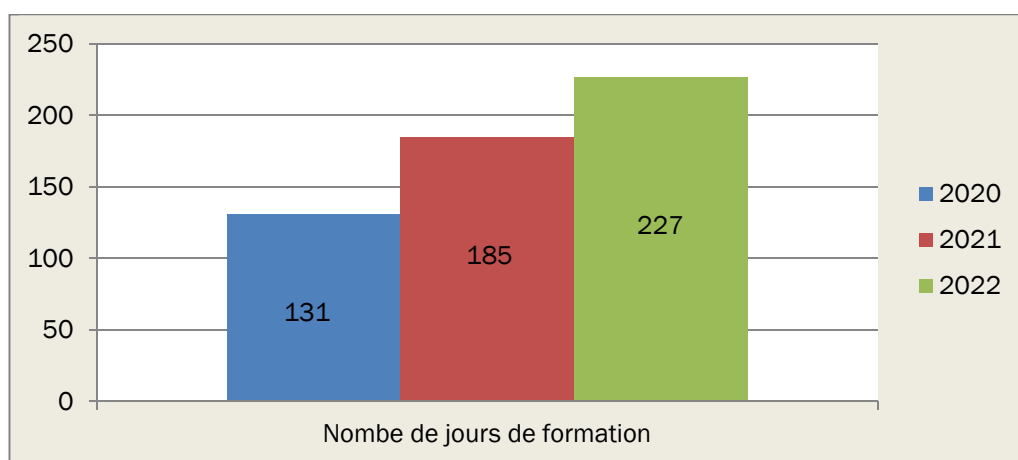
- Tous les services ;
- Toutes les catégories d'agents ;
- 35 agents dont 18 télétravaillent 2 jours par semaine et 17 télétravaillent 1 jour par semaine.

1.8. LA FORMATION DES AGENTS

La formation est un levier essentiel dans l'accompagnement des agents pour renforcer leurs compétences dans le cadre de l'exercice de leurs missions et de la réalisation de leurs activités. Le SDEC ÉNERGIE soutient une politique de formation :

- Elaboration d'un plan de formation triennal,
- Participation à des actions de formation pour toutes les catégories d'agents, quel que soit les postes occupés et les missions réalisées,
- Validation d'un budget consacré à la formation.

La crise sanitaire a nettement réduit le volume d'activité de formation en 2020. Mais cette situation s'est rétablie en 2021 et 2022.



1.9. LE DIALOGUE SOCIAL

En 2022, le Comité technique - issu de résultats des élections professionnelles - a tenu trois réunions pour traiter les dossiers suivants :

- L'élaboration des lignes directrices de gestion ;
- L'adaptation de l'organigramme des services ;
- La mise en place du télétravail ;
- La consultation de l'audit Ressources humaines ;
- La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- Le plan de formation 2022 ;
- La préparation des élections professionnelles.

Le 8 décembre 2022, le SDEC ÉNERGIE a organisé les élections professionnelles afin d'installer la nouvelle instance de dialogue social - le Comité Social Territorial - qui s'est réuni pour la première fois le mardi 24 janvier 2023.

1.10. LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'ensemble des missions d'assistante de prévention est assuré par un agent habilité qui veille à :

- L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
- La mise à jour de deux registres obligatoires (accidents de service-santé & sécurité) ;



- Le renouvellement du document unique des risques ;
- La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
- La réalisation d'exercices « incendie » ;
- L'actualisation des plans d'évacuation.

Nombre d'accidents de service		
2020	2021	2022
0	2	0

A noter que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, mis à jour, a été validé par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, après présentation à la Médecine du travail et au Comité technique.

1.11. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, quatre dispositifs sociaux mentionnés dans le tableau suivant :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2020	2021	2022
Amicale du Personnel	29 K€	37 K€	40 K€
CNAS	14 K€	14 K€	14.5 K€
Prévoyance	17 K€	18 K€	18.5 K€
Tickets restaurant - <i>Part employeur uniquement</i>	45 K€	53 K€	50 K€
TOTAL	105 K€	122 K€	123 K€

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023-2025

Cette dernière partie consacrée aux perspectives 2023-2025 se structure autour :

1. Du bilan de réalisation des orientations du plan stratégique pour l'exercice 2022.
2. Du rappel des principaux enjeux 2023.
3. Du recensement des besoins des collectivités adhérentes.
4. De la déclinaison des orientations 2023-2025 dans le cadre du plan stratégique.

Les orientations budgétaires couvrent les activités des trois budgets du SDEC ÉNERGIE. Tous les chiffres présentés dans cette partie sont la consolidation des trois budgets.

1. LE BILAN DU PLAN STRATEGIQUE

1.1. LES ORIENTATIONS DU PLAN STRATEGIQUE

Le Comité syndical, réuni le 17 décembre 2020, a validé le plan stratégique 2021-2026, comme suit :

- **Cinq orientations stratégiques :**
 - Agir pour un accompagnement cohérent et équitable des territoires ;
 - Etre au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique ;
 - Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages ;
 - Renforcer les relations avec les usagers ;
 - Valoriser les données patrimoniales et énergétiques.

- **Une orientation support et transversale :**
 - Mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques : les ressources humaines, les finances, les marchés publiques, la communication, la qualité.

1.2. LE BILAN DE REALISATION

Le Comité syndical du 3 février 2022 décline le plan stratégique dans le ROB 2022 en :

- **Deux axes majeurs :**
 - Maintenir le niveau de nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public ;
 - Renforcer progressivement nos investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la transition énergétique.

- **Un plan d'investissement prévisionnel :**

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	TOTAL
Réseaux d'électricité	26 000 K€	26 000 K€	26 000 K€	78 000 K€
Transition énergétique	3 500 K€	4 000 K€	5 000 K€	12 500 K€
TOTAL	29 500 K€	30 000 K€	31 000 K€	90 500 K€

Le plan d'investissement réalisé en 2022 correspond à 24,2 M€ soit un taux de réalisation de 82 %.

Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022
Réseaux d'électricité :	26 000 K€	22 000 K€
Transition énergétique :	3 500 K€	2 240 K€
Total des dépenses d'investissement	29 500 K€	24 240 K€

Les écarts observés entre le prévisionnel et le réalisé s'expliquent par plusieurs motifs :

- Les départs d'agents confirmés et expérimentés (techniciens EP, technicien « Energie ») – Pour rappel, 7 agents ont quitté le SDEC ÉNERGIE en 2 ans ;
- La difficulté de recrutement d'agents (sous-effectifs dans les services). Des délais de recrutement qui vont jusqu'à 8 mois pour certains postes ;
- La complexité de la mise en œuvre de certains programmes d'investissement pilotés : ACTEE, CEP niveau 3, construction de réseaux de chaleur... ;
- L'obligation de mobiliser les agents sur des dossiers devenus prioritaires et urgents :
 - o le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes,
 - o la crise de l'énergie,
 - o la gestion des groupements d'achats ...
- Aux dépenses d'investissement s'ajoute un fort développement d'actions relevant de dépenses de fonctionnement, notamment pour la Transition énergétique :
 - o Réalisation d'audits énergétiques (3 107€ en 2020 et 151 990€ en 2022) ;
 - o Participation à l'animation territoriale (6 en 2020 et 7 en 2022) ;
 - o Réalisation de PCAET (5 en 2020 et 6 en 2022) ;
 - o Réalisation de CEP (20 en 2020 et 83 en 2022) ;
 - o Développement de partenariats avec la Chambre d'agriculture, Biomasse, CPIE, DDTM (2 en 2020 et 7 en 2022) ;
- Les nouvelles compétences transférées au syndicat nécessitent l'acquisition de savoir-faire et l'intégration de nouvelles missions pour les agents (temps d'apprentissage).

2. LES ENJEUX 2023-2025

Le SDEC ÉNERGIE prend en compte les principaux enjeux qui interfèrent sur le déploiement des orientations stratégiques :

D'un point de vue budgétaire et financier,

- La Loi de programmation de Finances 2023 propose des dispositifs d'accompagnement des collectivités territoriales s'engageant dans la Transition énergétique :
 - o La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », qui vise notamment la performance environnementale, pour laquelle le SDEC ÉNERGIE est un acteur majeur en matière de :
 - Rénovation des bâtiments publics des collectivités,
 - Modernisation de l'éclairage public.

- Le soutien au verdissement du parc automobile.
 - La lutte contre l'érosion massive de la biodiversité par la mise en place de zones protégées – trame noire.
 - Le soutien au développement de la filière Hydrogène (fonds hydrogène de 50M€ en 2023 mis en œuvre par l'ADEME).
- La solidité financière du SDEC ÉNERGIE comme en témoigne les principaux ratios financiers permet de dégager des marges de manœuvre financières et de prendre en charge des investissements conséquents.

D'un point de vue « Ressources humaines », des déséquilibres qui imposent aux collectivités de se saisir de ces problématiques et d'y apporter des réponses fortes :

- Des nouvelles tendances fortes en matière de Ressources humaines à intégrer dans le fonctionnement des services et le management des équipes ;
- Un cadre réglementaire de moins en moins adapté aux attentes des agents notamment des jeunes générations, en termes d'évolution de carrières, de rémunération, ou bien de recrutement ... ;
- Un niveau de compétences à maintenir pour continuer à proposer des services de qualité.

3. LES DEMANDES ET BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Le SDEC ÉNERGIE recense chaque année les besoins des collectivités en termes de projets et d'activités afin de calibrer ses propositions budgétaires :

- Des besoins d'investissements soutenus à la demande des communes pour les réseaux d'électricité :
 - Effacements de réseaux : demandes délibérées par les communes à hauteur de 19 M€
 - Raccordements/renforcements : demandes de 8,5 M€
 - Eclairage public : demandes de 7,3 M€.
- La validation du 2e Programme Pluriannuel d'Investissement – PPI 2023-2026 – présenté au Comité syndical du 15 décembre 2022, fixe un cap financier pour le SDEC ÉNERGIE de 31 M€ sur 4 ans dans la continuité du niveau des investissements réalisés au 1er PPI (*malgré l'achèvement du programme de sécurisation des réseaux BT fils nus en 2024*).
- Le développement des projets de Transition énergétique autour :
 - De la mobilité durable :
 - ✓ Finalisation du Schéma Directeur des IRVE évaluant un besoin d'investissement de l'ordre de 14 M€ pour les 10 prochaines années sur l'ensemble du département.
 - De la sobriété énergétique :
 - ✓ Programme de rénovation des écoles communales permettant d'évaluer une prévision budgétaire à 2 M€ sur 3 ans dans le cadre de l'appel à projet – PROGRES – PROGRAMME de Rénovation des Etablissements Scolaires,
 - ✓ Programme d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, dans le cadre du dispositif CEP niveau 3, pour un montant estimé à 1.5 M€.
 - De la production d'EnR : construction de réseaux de chaleur pour 1 M€ et d'installation de panneaux photovoltaïques de 1 M€.

Il convient donc de souligner que les besoins programmatiques et budgétaires des collectivités sont soutenus et croissants. Leurs attentes en termes d'accompagnement et de service vis-à-vis du SDEC ÉNERGIE sont tout aussi élevées pour bénéficier de l'intervention du syndicat.



4. LES ORIENTATIONS 2023-2025

Ayant recensé les projets et les besoins des adhérents, le SDEC ÉNERGIE propose de porter ses efforts, sur quatre axes qui s'inscrivent parfaitement dans les orientations du plan stratégique.

Il est à noter que le recensement montre des besoins ambitieux bien supérieurs aux capacités d'intervention du SDEC ÉNERGIE. Le syndicat doit donc procéder à des arbitrages pour adapter les besoins programmatiques à ses capacités financières et en ressources humaines.

1. **Maintenir notre niveau d'investissement sur les réseaux d'électricité :**

- Répondre aux besoins exprimés pour les effacements des réseaux dans la limite de nos capacités budgétaires et de nos ressources humaines pour 11.5 M€ par an ;
- Diminuer les consommations énergétiques en éclairage public : programme « R30 » et renouvellement des éclairages intérieurs des bâtiments publics pour 1.2 M€ par an ;
- Soutenir l'activité économique des collectivités par le financement des raccordements des réseaux à hauteur de 5.5 M€ par an ;
- Achever le renouvellement des fils nus Basse Tension ruraux (fin programmée 2024/2025 : programmation décroissante) et engager un processus dynamique de renouvellement des fils nus Basse Tension pour les communes urbaines pour un montant de 3 M€ par an.

2. **Accroître notre soutien à la transition énergétique des collectivités :**

- En investissement
 - o Mettre en œuvre les premières réalisations du CEP niveau 3, selon une trajectoire croissante (0.50 M€ en 2023 ; 0.80 M€ en 2024 et 1 M€ en 2025) ;
 - o Lancer le second appel à projet – PROGRES 2 - avec une dotation de 1 M€ (*en 2022 la dotation annuelle de 1M€ a été mobilisée à hauteur de 65%*).
 - o Mettre en œuvre un second programme « Réseaux de chaleur » aidé par l'ADEME (fonds chaleur) pour un budget de 0.70 M€ en 2023 pour atteindre 1 M€ en 2024 et 2025 ;
- Par de l'ingénierie, des services et du conseil
 - o Renforcement des services associés à la plateforme « Soleil14 », dédiée aux projets photovoltaïques ;
 - o Renouvellement de la « Maison de l'Énergie » par la construction et l'animation d'un Escape Game pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la transition énergétique ;
 - o Elaboration d'une trame noire départementale en Eclairage Public ;
 - o Conforter les services à destination des collectivités :
 - Groupement d'achat d'énergie au bénéfice de plus de 500 membres,
 - Mise à disposition gratuite d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics : KABANDA,
 - Réalisation de diagnostics énergétiques dans le cadre du dispositif CEP 1,2 et 3,
 - Accompagnement aux opérations éligibles au financement fonds vert : efficacité énergétique des bâtiments publics et diminution des consommations électriques en éclairage public,
 - Soutien aux EPCI à FP pour la mise en œuvre opérationnelle des PCAET dans le cadre des conventions « PACTE » - Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique.

3. Pérenniser le service public « Mobilité durable » :

- Equilibrer la section de fonctionnement à objectif du SDIRVE, soit 5 ans :
 - o En adaptant progressivement les tarifs à l'utilisateur,
 - o En recherchant à réduire les coûts de maintenance.
- Mettre en place des plans pluriannuels d'investissements visant à rapprocher le niveau d'équipement aux recommandations du SDIRVE, tout en tenant compte de la dynamique de l'initiative privée et du développement de la mobilité bas carbone. Soit une dotation annuelle d'1 M€.
- Apporter un conseil aux collectivités en matière d'évolution de leur parc automobile thermique pour un parc bas carbone
- Œuvrer pour le développement de la mobilité bioGNV et Hydrogène.

4. Soutenir le service public « Energies renouvelables

- Accompagner les projets d'installation de panneaux photovoltaïques à hauteur de 0.50 M€.

Nature des projets	Puissance	Cadre juridique	Observations
Projets de taille modeste (Autoconsommation ou injection sur le réseau)	< 100 kWc	SPA – Budget principal	Sans transfert de compétences Mandat de maîtrise d'ouvrage
		SPIC - Budget annexe	Avec transfert de compétence Dans le cadre de la régie actuelle « redotée » ou d'une nouvelle régie – en étude
Groupement de plusieurs projets de type « ombrières »	100 et 500 kWc	Société de projet dédiée	Expérimentation en cours
Projet d'envergure, avec tiers privés et/ou publics	> 500 kWc	Société de projet dédiée ou SEM	Etudes d'opportunité à mener

Ces quatre axes retenus comme priorité de réalisation d'investissement en 2023-2025 nécessitent la mobilisation de moyens et de méthodes d'organisations :

a) Les ressources humaines

- Renforcer les équipes selon la nature des besoins pour prendre en charge la croissance d'activité.
- Déployer le plan de préconisation issu de l'audit organisationnel notamment :
 - o Continuer à structurer les services,
 - o Accompagner les compétences des agents.

b) Les finances

- Définir des programmes pluriannuels spécifiques par type d'investissement (PPI et AP / CP) pour :
 - o Disposer d'une vision à moyen terme des investissements,
 - o Renforcer la lisibilité des dépenses d'investissement et de leurs financements,
 - o Améliorer le pilotage budgétaire et financier,
 - o Faciliter la prise de décision des élus.

Chaque PPI doit être considéré comme un outil de pilotage mentionnant le niveau de dépenses, les recettes attendues, les moyens humains, les objectifs de réalisation, la durée du programme.



- Accentuer les aides sur certains programmes dits prioritaires pour proposer de véritables « effets levier » ;
- Identifier de nouvelles sources de financement (fonds verts...).

c) Le budget

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
RESEAUX D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE			
Effacement des réseaux	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
Raccordement, extension et sécurisation	8 500 K€	8 000 K€	7 500 K€
Eclairage public	6 000 K€	6 000 K€	6 000 K€
Sous-total	26 000 K€	25 500 K€	25 000 K€
TRANSITION ENERGETIQUE			
Réseaux de chaleur	700 K€	1 000 K€	1 000 K€
Production photovoltaïques	300 K€	500 K€	700 K€
Infrastructures de bornes de recharge	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€
Station hydrogène	0 K€	0 K€	600 K€
Eclairage public : efficacité énergétique – R30 – éclairage intérieur ...)	1 000 K€	1 200 K€	1 200 K€
Efficacité énergétique des bâtiments publics – CEP niveau 3 et PROGRES	1 000 K€	1 300 K€	1 500 K€
Sous-total	4 000 K€	5 000 K€	6 000 K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 000 K€	30 500 K€	31 000 K€

En conclusion, retenons :

- Des besoins programmatiques et budgétaires des collectivités supérieurs aux capacités d'intervention du syndicat, qu'elles soient budgétaires ou humaines ;
- Des axes prioritaires validant un niveau d'investissement en progression sur la période 2023-2025 se structurant comme suit :
 - Des travaux sur les réseaux d'électricité qui suivent une légère tendance baissière en raison de la fin des programmes d'investissement liés à la résorption des réseaux fragiles fils nus basse tension en secteur rural, réseaux totalement éradiqués après près de 20 ans d'investissement constant par le syndicat.
 - Des investissements portés par la transition énergétique en progression et ce, dans le cadre de la montée en compétences des équipes du syndicat (recrutement, tutorat, formation...) et du temps nécessaire pour réaliser l'investissement à partir d'un diagnostic énergétique.
- La réalisation de ce programme d'investissement allié aux actions d'accompagnement et de services impose la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement ambitieux, par un plan de formation et par la concrétisation des recommandations de l'audit organisationnel.
- Ce programme d'investissement, pour le compte des collectivités, est financé principalement par trois leviers : la TCCFE, les redevances d'investissement et le FACÉ. C'est bien par sa solidité financière – à travers sa Capacité d'Auto-Financement – que le SDEC ENERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en place de projets de transition énergétique. Cela passe par la prise en charge directe des dépenses d'investissement mais aussi par une politique d'aides financières incitatives.

14 FEV. 2023

2023-01-CS-DB-4



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 FEVRIER 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROJET « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE - CONVENTION
D'AVANCES EN COMPTES COURANTS D'ASSOCIES - CCA**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 février 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaëtan
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	EPCI	GUERIN	Daniel
34.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
35.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
36.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
38.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
39.	EPCI	LAGALLE	Philippe

40.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
42.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
45.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
50.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
51.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
56.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
57.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
58.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
59.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
62.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
63.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
64.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
65.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
66.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
70.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
71.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
72.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
73.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
74.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
76.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
77.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
22.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre



2023-01-CS-DB-4

23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
30.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
43.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
48.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
50.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
51.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
52.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
53.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
54.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	EPCI	SAINT LO	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
63.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
64.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Olivier LAUNAY-GOURVES	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
5.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
6.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Pierre QUILLET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 09 février 2023

Objet : Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie - Convention d'avances en Comptes Courants d'Associés – CCA

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	77	9	86

* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques et de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

VU, les délibérations du Comité syndical du 6 février 2020 relatives à l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie à hauteur de 26,7 % du capital et à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante du SDEC ENERGIE à l'assemblée générale et au comité stratégique de cette société de projet PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,

VU, les statuts constitutifs adoptés par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, le pacte d'associés relatif à la société PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations, adopté par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, l'installation du nouveau Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE le 24 septembre 2020, issu du renouvellement général des mandats,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 13 octobre 2020 relative à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante légale à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique », réunie le 26 mai 2021,

VU, la délibération en date du 24 juin 2021 du Comité Syndical du SDEC ENERGIE visant l'actualisation du pacte d'associés suite à la désignation de la société de projet lauréate de l'appel d'offre de la CRE le 16 février 2021, notifiant notamment son accord pour un prix d'achat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif et à compter de cette date de notification, un délai de deux ans pour construire et mettre en service l'installation,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 16 juin 2022 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique », réunie le 11 janvier 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023.

CONSIDERANT les principales caractéristiques du projet, rappelées au Comité Syndical :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300.

**2023-01-CS-DB-4**

CONSIDERANT que la présentation aux membres du Comité Stratégique de la Fieffe du 19 avril 2022 a montré une forte dégradation de son modèle économique avec un TRI très faible de 2.90 % sur 25 ans d'exploitation et un surcoût des CAPEX de 20 %, avec comme première conséquence l'annonce de la SEML West Energies et de la Banque des Territoires de leur volonté de se retirer de ce projet.

CONSIDERANT qu'après l'étude de plusieurs scénarios, dont l'arrêt du projet par une liquidation de la société, les membres du Comité Stratégique de la Fieffe, réunis le 10 janvier 2023, ont validé, à la majorité absolue, la seule offre reçue de reprise non engageante de la société CVE pour l'acquisition de 100 % des titres de la société du projet solaire photovoltaïque de « La Fieffe », réceptionnée par l'ensemble des sociétaires le 21 décembre 2022.

CONSIDERANT que, par décision en date du 12 janvier 2023, la Présidente a entériné l'offre non engageante de la société CVE.

CONSIDERANT l'article 16 ter des statuts constitutifs de la société de projet, qui permet la mise à disposition d'avances par les associés.

Cette avance remboursable correspond à un apport de liquidités qui va permettre à la société de financer le lancement du projet. Cette possibilité est encadrée par l'article L1522-5 du CGCT et par la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

CONSIDERANT qu'afin d'encadrer ces avances, une convention d'avance en comptes courants d'associés (CCA) doit être signée. Les conventions d'avances en compte courant d'associés sont encadrées par l'article L.227-10 du code de commerce.

Cette convention d'avance en comptes courants d'associés va notamment définir le montant et les modalités d'appel de fonds :

- Le montant total maximal des avances en compte courant d'associés a été établi par le Comité stratégique à 320 000 €,
- Chaque associé participe à l'apport en compte courant à hauteur de ses parts sociales. Le SDEC ENERGIE étant actionnaire de la SAS à hauteur de 26,7%, le montant maximal de ses engagements en avances en comptes courant s'élève à 85 440 €,
- Il est convenu que le montant dépensé par le SDEC ENERGIE au titre des études préalables de faisabilité, à savoir 18 940,12 €, est pris en compte comme première levée de fonds de la société de projet,
- Les Avances en Compte Courant seront appelées en fonction des besoins en trésorerie de la Société, notamment pour les études nécessaires au chiffrage définitif du projet,
- Les Avances en Compte Courant sont consenties pour une durée maximum de sept ans, renouvelable une fois,
- Les Associés s'engagent à ne solliciter aucun remboursement des Avances en Compte Courant pendant une période de blocage de 2 ans, sauf retrait d'un associé prévu au statut de la société. A l'issue de la période de blocage, chaque Associé pourra demander à la Société, sans frais ni pénalités, le remboursement en tout ou partie des sommes figurant au crédit des Comptes Courants,
- Dans l'état actuel d'avancement du projet, les sommes figurant au crédit des Comptes Courants ne porteront pas d'intérêts. Un taux de rémunération des avances pourra être déterminé par voie d'avenant, sous réserve du procès-verbal du comité stratégique actant le principe de rémunération du CCA, son taux et la date effective de rémunération liée à la mise en service du projet.

Le projet de convention d'avance en comptes courants d'associés a été transmis aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – Annexe H de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition de convention à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 84 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (dont 3 suite à départs au moment du vote) :

- **ADOpte** la convention de Comptes Courants d'Associés (jointe en annexe), dont le montant maximum pour le SDEC ENERGIE est fixé à 85 440 € ;
- **ACTE** que ce montant, pour l'heure, est de 35.000 €, nécessaires au financement de la phase de développement du projet ;
- **DIT** que le montant dépensé par le SDEC ENERGIE au titre des études préalables de faisabilité, à savoir 18 940,12 € HT, est pris en compte comme première levée de fonds de la société de projet et donc déjà comptabilisé dans les 35 000 € ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 FEV. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 FEV. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

**CONVENTION D'AVANCES EN COMPTES COURANTS D'ASSOCIES
DE LA SOCIETE SAS Parc Photovoltaïque de la Fieffe**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

(A) **Parc Photovoltaïque de la Fieffe, société anonyme simplifiée (SAS)**, au capital de dix mille (10.000) euros, dont le siège social est à Hôtel de ville, 11 rue Deslongrais à Vire Normandie (14500) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro B 891 008 120 représentée par la SEML West Energies, présidente, représentée par son Directeur-Général, Monsieur Alexis de Beaurepaire, en qualité de Directeur-Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société** »,

De première part.

(B) **SDEC ENERGIE**, Syndicat Départemental d'Energie du Calvados, dont le siège social est situé Esplanade Brillaud de Laujardière, 14000 CAEN, représenté par Catherine GOURNEY-LECONTE, en qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes, par la délibération du Comité syndical en date du 9 février 2023 dont une copie demeure ci-après annexée (Annexe 1)

Ci-après dénommée « **SDEC ENERGIE** »,

De deuxième part.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- A. La Société a pour objet la réalisation d'un Parc Photovoltaïque dont le montant prévisionnel de l'investissement suite à l'étude de faisabilité, était de 2 600 000 euros (deux millions six cent mille euros).

La loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) a pour objectif de porter la part d'énergie renouvelable à 23% de la consommation finale brute de l'énergie en 2020 et 32% en 2030. La loi TEPCV introduit la possibilité pour les collectivités et les citoyens de participer au capital des sociétés par actions qui produisent des énergies renouvelables.

C'est pourquoi, dès 2015, les élus de Vire Normandie ont souhaité réfléchir à la reconversion du site de la carrière de la Fieffe en lien avec l'ensemble de ces partenaires afin de revaloriser ce site en développant un type d'ENR adapté sur ce site.

Les différents acteurs publics et privés que sont la CDC, West Energies, le SDEC Energie et Vire Normandie sont très investis dans les politiques publiques en faveur de la transition énergétique. Ils ont décidé de s'associer pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur l'emprise de la carrière de la Fieffe.

Les objectifs partagés entre les différents acteurs étaient les suivants :

- recycler un terrain en friche de près de 5 hectares (carrière en fin d'exploitation)
- contribuer à la diminution des gaz à effets de serre et au déploiement de nouvelle énergie renouvelable
- alimenter en énergie les habitants, les bâtiments publics, les entreprises situées en cœur de ville.
- développer des animations pédagogiques pour les scolaires et les familles

L'étude environnementale nécessaire à l'obtention du permis de construire a émis des conclusions positives :

- Un site situé hors de tout zonage réglementaire, de toute zone humide et de tout boisement ;
- Absence de sensibilité particulière d'un point de vue floristique ;
- Faible enjeu faunistique : seulement 15 espèces observées ;
- Des propositions de mesures pour favoriser un retour de la biodiversité.
- Seule l'obligation de la remise en état du terrain de l'ancienne carrière par apport de terre végétale a été requise.

Le développement, la construction et l'exploitation du parc solaire d'une puissance de 3,7 MWc, situé sur la commune de Vire Normandie (Saint-Martin de Tallevende) dans le département du Calvados, dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » est un projet structurant dans le plan communal de développement des énergies renouvelables et de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Les acteurs se sont donc mobilisés en se responsabilisant solidairement sur les enjeux juridiques, techniques et financiers du projet.

Une société de projet (SAS Projet) a été créée par les différents acteurs fin 2020. La répartition de son actionariat est la suivante :

- | | | |
|------------------|---|--------|
| - Vire Normandie | : | 26,70% |
| - West Energies | : | 26,70% |
| - SDEC Energie | : | 26,70% |
| - CDC | : | 19,90% |

Conformément à l'article 16 TER de la convention, les communes et leurs groupements peuvent consentir aux sociétés de production d'énergie renouvelable auxquelles ils participent directement des avances en compte courant aux prix du marché et dans les conditions prévues à l'article L.1522-5 du

CGCT. Par dérogation aux conditions prévues au même article L.1522-5, la durée des avances en compte courant peut être portée par les communes ou leur groupements à 7 ans, renouvelable une fois, lorsque l'énergie produite par les installations de production bénéficie du soutien prévu aux articles L.311-12, L.314-1, L.318-18, L.446-2, L.446-14 ou L.446-15 du code de l'énergie.

- B.** Afin de financer l'ensemble des études de développement et la consignation due à la CRE, la Société, a sollicité la Commune de Vire Normandie dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7%, la CDC dont la participation dans le capital social de la Société est de 19,9%, West Energies dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7% et le SDEC Energie dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7% (les « **Associés** »), des avances en compte courant d'un montant total en principal de 320.000 euros (trois cent mille euros) (les « **Avances en Compte Courant** »).
- C.** Aux fins de ce qui précède, les Associés et la Société (les « **Parties** ») conviennent de conclure la présente convention d'avances en compte courant (la « **Convention** »).

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : DEFINITIONS

Les mots ou expressions commençant par une majuscule, inclus dans le préambule et le corps de la Convention ont, aux fins des présentes, le sens qui leur est attribué lors de leur première occurrence.

Les termes et expressions, utilisés au pluriel dans le préambule et le corps de la Convention, auront la même signification, sauf stipulation contraire, que lorsqu'ils sont utilisés au singulier et *vice versa*.

Article 2 : MONTANT ET MODALITES D'APPEL

MONTANT

Le montant maximal des engagements en avances en comptes courants pour la phase de développement est de 320.000 euros (trois cent mille euros) dont 26,7 % soit 85.440 euros (quatre-vingt mille cent euros) pour le SDEC Energie,

En sa qualité d'associé de la Société, le SDEC Energie consent à la Société, qui l'accepte, des avances en compte courant d'associés d'un montant global, pour l'heure, de 35.000 € (trente-cinq euros) nécessaires au financement de la phase de développement du Projet.

Il est convenu que le montant dépensé au titre des études préalables de faisabilité, du dépôt du PC et du dossier CRE à savoir 86.586 € TTC est pris en compte comme première levée de fonds de la société de projet soit 22 728 € TTC pour le SDEC Energie.

MODALITES D'APPEL

Les Avances en Compte Courant seront appelées en fonction des besoins en trésorerie de la Société.

Ce montant total doit être optimisé en fonction des besoins de la trésorerie du Projet, étant précisé que la mise à disposition concomitante par chacun des Associés de sa quote-part d'avance en compte courant au profit de la Société constitue une condition essentielle et déterminante de l'engagement de versement de chaque associé.

Lesdites avances seront versées, en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds écrit (la « **Notification** ») à l'initiative du président de la Société adressé à chacun des Associés, dans les dix (10) jours ouvrés avant la date de versement de chacune des Avances en Compte Courant notifiée dans l'appel de fonds.

La Notification indiquera les éléments suivants :

1. La date de versement, étant précisé que toute date de versement doit être un jour ouvré ;
2. Le montant de l'Avance de Compte Courant devant être versé ;
3. Les références du compte bancaire de la Société devant être crédité du montant de l'avance en compte courant, un RIB complet du compte devant également être joint.

Le président de la Société justifiera par tout moyen aux Associés, dans les délais les plus courts, la mise à disposition concomitante, par l'ensemble des Associés du montant des Avances en Compte Courant prévu aux présentes.

Les avances en compte courant seront réputées certaines, liquides et exigibles de telle sorte que, en cas d'augmentation du capital de la Société, les Associés pourront décider de participer à cette augmentation en demandant l'incorporation au capital social des créances qu'ils détiennent sur la Société au titre des avances en compte courant qu'ils auraient consenties.

Article 3 : MISE A DISPOSITION DES AVANCES EN COMPTE COURANT

Les Avances en Compte Courant seront portées au crédit du compte individualisé pour chacun des Associés, ouvert à leur nom, dans les livres de la Société (les « **Comptes Courants** »).

Article 4 : DUREE

Les Avances en Compte Courant sont consenties pour une durée maximum de sept ans.

Article 5 : REMUNERATION ET PAIEMENT DES INTERETS

- a) Les intérêts seront de manière générale calculés à terme échu pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année entière de trois cent soixante-cinq (365) jours. Les intérêts dus au titre de l'exercice en cours seront calculés *pro rata temporis* sur la base du nombre de jours écoulés depuis le versement effectué par l'Associé concerné et le 31 décembre de l'année considérée (ou, en cas de remboursement de l'Avance en cours d'année, la date dudit remboursement).
- b) Les intérêts non payés au titre d'une année civile seront capitalisés conformément à l'article 1343-2 du Code civil et porteront eux-mêmes intérêts à compter de leur date de capitalisation.
- c) Les Associés et la Société constatent pour les besoins des articles L.313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation, qu'en raison de certaines caractéristiques des Avances en Compte Courant (et en particulier de la variabilité du taux d'intérêt applicable auxdites avances), il s'avère impossible, à la date de signature de la Convention, de déterminer le taux effectif global pour toute la durée des Avances en Compte Courant. Dans l'état actuel d'avancement du projet, les sommes figurant au crédit des Comptes Courants ne porteront pas d'intérêts. Un taux de rémunération pourra être déterminé par voie d'avenant sous réserve du procès-verbal du comité stratégique actant le principe de rémunération du CCA, son taux et la date effective de rémunération liée à la mise en service du projet.

La Société reconnaît avoir procédé à toutes les estimations qu'elle considère nécessaires pour apprécier le coût global des Avances en Compte Courant et avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part des Associés à cet égard.

- d) Les sommes dues par la Société en exécution de la présente Convention devront être réglées par virement aux comptes des Associés dont les références auront préalablement été communiquées par chaque Associé à la Société.

Article 6 : REMBOURSEMENT

- a) Les Associés s'engagent à ne solliciter aucun remboursement des Avances en Compte Courant pendant une période de deux ans à compter de la signature des présentes, sous réserve des stipulations des statuts [*et du pacte*] s'appliquant en cas de retrait d'un Associé (la « **Période de Blocage** »).¹[
- b) A l'issue de la Période de Blocage, chaque Associé pourra demander à la Société, sans frais ni pénalités, le remboursement en tout ou partie des sommes figurant au crédit des Comptes Courants, le remboursement intervenant selon les principes et modalités suivants :
- i. dès lors que les capacités financières de la Société le permettent, le remboursement est effectué par la Société en tout ou partie dans le mois qui suit la date de réception de la demande de remboursement, valant notification de demande de remboursement, adressée par l'Associé concerné à la Société;
 - ii. tout remboursement effectué à l'un des Associés implique un remboursement concomitant et proportionnellement identique des autres Associés ;
 - iii. la Société s'engage à ne pas accorder entre les Associés de préférence ou de priorité de remboursement des Avances en Compte Courant.
- c) Tout ou partie des sommes figurant au crédit des Comptes Courants, majoré le cas échéant, des intérêts courus et non payés à cette date, pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande expresse de la Société; ledit remboursement devant être effectué pour chaque Associé au prorata des Avances en Compte Courant mises à disposition de la Société par chaque Associé.
- d) Les sommes figurant au crédit des Comptes Courants, majorées le cas échéant des intérêts courus et non payés, seront en tout état de cause remboursées à la date d'échéance de la Convention visée à l'article 4 ou en cas de renouvellement, à la date d'échéance de la Convention renouvelée.

Article 7 : PENALITES DE RETARD

Tout paiement non versé à bonne date conformément à l'article 6 de la présente Convention, portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux des présentes, majoré de 3 % l'an et ce, jusqu'à la date de son paiement effectif.

Article 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS – DROIT APPLICABLE

Tout différend né à raison de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention sera en premier ressort et à défaut de règlement amiable, de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Caen.

Les dispositions de la présente Convention sont régies par le droit français.

¹ Paragraphe à insérer en cas de période de blocage.

Article 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

a) *Modification de la Convention – Avenants*

Aucune modification de la Convention ne sera effective si elle n'est pas l'objet d'un avenant dûment signé par les Parties. Une telle modification ne pourra en aucun cas être déduite, soit d'une tolérance, soit de la passivité de l'une des Parties.

b) *Cessions*

Aucun des droits ou obligations au titre de la présente Convention ne pourra être cédé ou transféré sans le consentement exprès et préalable de chaque Partie.

c) *Nullité partielle*

L'annulation de l'une ou de l'autre des clauses de la présente Convention ne pourra entraîner l'annulation de celle-ci dans son ensemble, à condition toutefois que l'équilibre et l'économie générale de la Convention puissent être maintenus.

En cas d'annulation ou d'illicéité d'une clause de la Convention, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi la conclusion d'une clause de remplacement de portée et d'effets juridiques équivalents à la clause nulle ou illicite.

d) *Election de domicile – Notifications*

1 - Pour l'exécution de la présente Convention, les Parties élisent domicile en leurs adresses respectives telles qu'indiquées en tête des présentes.

2 - Toute notification, communication ou transmission devant ou pouvant être adressée en exécution des stipulations de la Convention sera effectuée aux adresses indiquées en tête des présentes par lettre ou télécopie, confirmée le jour ouvré suivant au plus tard, par l'envoi d'une lettre ou par pli remis en main propre contre récépissé.

3 - Les notifications effectuées par lettre prendront effet à la date d'envoi de la lettre, le cachet de la poste faisant foi. Celles effectuées par pli remis en mains propres prendront effet à la date de remise du pli portée sur le récépissé. Celles effectuées par télécopie confirmée par lettre prendront effet à la date d'envoi de la télécopie.

4 - Toute notification, communication ou transmission aux termes de la Convention, dûment notifié conformément aux paragraphes qui précèdent, fera courir les différents délais prévus par la Convention au premier jour de ces délais.

5 – Tout changement de domicile ou de numéro de télécopie d'une partie devra être notifié par ladite Partie pour être opposable à l'autre.

Fait à Vire Normandie le [à compléter],

En deux (2) exemplaires originaux
Un pour chaque partie

PROJET



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 FEVRIER 2023

Extrait du registre des délibérations

Objet : DELEGATION A LA PRESIDENTE DE DECIDER DES SUITES A DONNER AU PROJET DU "PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 février 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	EPCI	GUERIN	Daniel
34.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
35.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
36.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
38.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
39.	EPCI	LAGALLE	Philippe

40.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
42.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
45.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
50.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
51.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
56.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
57.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
58.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
59.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
62.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
63.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
64.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
65.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
66.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
70.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
71.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
72.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
73.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
74.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
76.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
77.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
22.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre



2023-01-CS-DB-5

23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
30.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
43.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
48.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
50.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-françois
51.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
52.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
53.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
54.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	EPCI	SAINT LO	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
63.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
64.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Olivier LAUNAY-GOURVES	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
5.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
6.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Pierre QUILLET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	77	9	86

* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques et de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

VU, les délibérations du Comité syndical du 6 février 2020 relatives à l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE à hauteur de 26,7 % du capital et à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante du SDEC ENERGIE à l'assemblée générale et au comité stratégique de cette société de projet, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,

VU, les statuts constitutifs adoptés par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, le pacte d'associés relatif à la société PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations, adopté par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, l'installation du nouveau Comité syndical du SDEC ÉNERGIE le 24 septembre 2020, issu du renouvellement général des mandats,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 13 octobre 2020 relative à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante légale à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE.

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 26 mai 2021,

VU, la délibération en date du 24 juin 2021 du Comité Syndical du SDEC ENERGIE visant l'actualisation du pacte d'associés suite à la désignation de la société de projet lauréate de l'appel d'offre de la CRE le 16 février 2021 notifiant notamment son accord pour un prix d'achat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif et à compter de cette date de notification, un délai de deux ans pour construire et mettre en service l'installation.

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 16 juin 2022 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 11 janvier 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à l'adoption et la signature de la convention d'avance en comptes courants d'associés.



2023-01-CS-DB-5

CONSIDERANT que la présentation aux membres du Comité Stratégique de la Fieffe du 19 avril 2022 a montré une forte dégradation de son modèle économique avec un TRI très faible de 2.90 % sur 25 ans d'exploitation et un surcoût des CAPEX de 20 %, avec comme première conséquence l'annonce de la SEML West Energies et de la Banque des Territoires de leur volonté de se retirer de ce projet.

CONSIDERANT l'étude de plusieurs scénarios de poursuite du projet, soit :

- Scénario 1 : avec les deux acteurs publics, par une transformation de la SAS PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE en SPL ;
- Scénario 2 : avec d'autres investisseurs privés, par une cession d'actions entre actionnaires existants ;
- Scénario 3 : avec un autre modèle économique, en sortant du dispositif de la CRE.

CONSIDERANT aussi l'arrêt éventuel du projet par une liquidation de la société.

Sur la base du scénario 2, plusieurs sociétés ont été sollicitées. Les membres du Comité Stratégique de la Fieffe, réunis le 10 janvier 2023, ont validé, à la majorité absolue, la seule offre reçue de reprise non engageante de la société CVE pour l'acquisition de 100 % des titres de la société du projet solaire photovoltaïque de « La Fieffe », réceptionnée par l'ensemble des sociétaires le 21 décembre 2022.

CONSIDERANT que, par décision en date du 12 janvier 2023, la Présidente a entériné l'offre non engageante de la société CVE.

CONSIDERANT que les négociations sur l'évolution de la société de projet ne sont pas encore finalisées entre les différents acteurs avec plusieurs scénarios envisageables, notamment la réception d'une offre engageante de la société CVE, sans oublier l'éventuelle liquidation de la société de projet.

Madame la Présidente soumet ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner délégation à la Présidente pour prendre toutes les décisions relatives à l'évolution de la participation du SDEC ENERGIE à la société de projet ;
- **ACTE** que la Présidente rendra compte au Comité Syndical des décisions ainsi prises ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 FEV. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 FEV. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.